

Analyse des propositions de livres blancs

Analyse

Dans le cadre de l'élection présidentielle 2017, de nombreux organismes ont décidé d'interpeller les candidats au moyen de livres blancs en leur soumettant des propositions pour « la France de demain ».

Ces propositions se concentrent autour d'enjeux généraux comme l'économie, l'énergie, l'agriculture ou la santé. Elles peuvent également concerner des domaines plus précis comme l'industrie, la formation professionnelle ou l'innovation.

Ces livres blancs ont pour ambition de proposer aux candidats un diagnostic précis de la situation de la France et de les inciter à agir rapidement notamment pour :

- La simplification des normes réglementaires et administratives
- L'adoption d'une fiscalité plus avantageuse pour les entreprises (baisse des charges, stabilisation de l'environnement fiscal, élargissement du bénéfice des reports d'impôts ou des déductions d'impôt et adaptation des impôts existants),
- L'incitation à l'innovation pour développer un modèle de croissance plus respectueux de l'environnement.
- La refonte du dialogue entre les différents acteurs.

L'accent est particulièrement porté sur la nécessité d'aborder rapidement la transition énergétique et écologique. Ainsi, de nombreuses propositions concernent des enjeux en principe assez peu mis en avant :

- la nécessité de développer les énergies renouvelables,
- le besoin d'adapter les mécanismes régissant l'électricité et le gaz pour tenir compte des évolutions intervenues dans ces secteurs,
- la mise en place de mesures concrètes en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments,
- l'encouragement pour les entreprises de développer des modèles de croissance plus vertueux,
- la mise en place un certain nombre de dispositifs visant à inciter les consommateurs à opter pour une énergie ou un mode de consommation spécifique, à encourager les pouvoirs public à investir dans les infrastructures.

En effet, la politique énergétique constitue un enjeu majeur de la campagne présidentielle. Le renouvellement des modes de consommation ou l'émergence de nouvelles formes de mobilités ne reposant plus sur les énergies fossiles réclament une profonde adaptation.





Propositions des livres blancs par enjeux

ÉCOLOGIE

Fiscalité écologique

- Supprimer les exonérations de TIPCE au profit de réduction de charges sur le travail sur l'innovation (**UFE**)
- Recentrer le Crédit d'impôt Transition énergétique, l'éco-prêt à taux zéro et la TVA à taux réduit aux actions les plus performantes énergétiquement et climatiquement (**UFE**)
- Remonter au niveau national les taxes sur la consommation d'énergies fossiles et décentraliser une part des taxes sur les consommations d'énergie décarbonée pour accroître l'intérêt local des transferts d'usage vers ces énergies (**UFE**)
-
- Ne pas dissocier la fiscalité écologique de la charge fiscale globale afin de ne pas cumuler les contraintes réglementaires et fiscales et préserver la compétitivité des entreprises (**FNSEA**)
- Favoriser la rénovation des systèmes de chauffage, dans un cadre fiscal et réglementaire stable, simple et pérenne (**AGF**)
- Mettre en place une « prime à la casse » pour le remplacement de chaudières anciennes par des chaudières à gaz performantes dans les logements occupés par des personnes en situation de précarité (**AGF**)
- Favoriser la rénovation des systèmes de chauffage, dans un cadre fiscal et réglementaire stable, simple et pérenne (**AGF**)
- Mettre en place une « prime à la casse » pour le remplacement de chaudières anciennes par des chaudières à gaz performantes dans les logements occupés par des personnes en situation de précarité (**AGF**)
- Remonter au niveau national les taxes sur la consommation d'énergies fossiles et décentraliser une part des taxes sur les consommations d'énergie décarbonée pour accroître l'intérêt local des transferts d'usage vers ces énergies (**UFE**)
- Confirmer la trajectoire de la contribution climat énergie dans les prochaines lois de finances pour atteindre 100 € / tCO₂ en 2030 (**UFE**)
- Compenser la hausse de la fiscalité sur le carbone par une réduction équivalente des prélèvements obligatoires et rapprocher les fiscalités sur l'essence et le gazole (**UFIP**)
- Privilégier une fiscalité environnementale incitative et évaluer l'impact social de la hausse de cette fiscalité et des mesures d'interdiction de véhicules (**UFIP**)
- Instaurer une liaison systématique, par compensation, entre augmentation de la fiscalité environnementale et diminution de la fiscalité sur le travail. Cette disposition figure à l'article 1 de la Loi sur la transition énergétique en ce qui concerne le prix du carbone. Elle doit être élargie. (**CPME**)
- Pérenniser la TVA à taux réduit pour les travaux de rénovation énergétique, afin de développer durablement l'activité. (**CAPEB**)

Prévention

- Lutter contre les pollutions émergentes : encourager les collectivités locales à compléter les actions préventives par des actions curatives immédiates, définir un mode de financement durable de ces actions sur le principe du « pollueur-payeur » et développer des appels à projets publics-privés » pour la recherche (**FP2E**)
- Fonder les politiques publiques environnementales sur la culture du résultat (**FNSEA**)
- Valoriser le rôle des agriculteurs en matière de prévention et de gestion des inondations et créer un fonds de solidarité nationale en cas de crues exceptionnelles (**FNSEA**)
- Faire évoluer le cadre réglementaire afin d'éviter la recrudescence des impayés en rapprochant le régime de l'eau et de l'électricité (avec notamment l'autorisation conditionnée d'interruption de service pour les usagers débiteurs solvables) et en réaffirmant l'interdiction de couper l'alimentation pour les personnes en réelle difficulté financière (**FP2E**)
- Exiger une bonne qualité de l'eau, que ce soit en zone rurale ou urbaine en trouvant des solutions de financement, en renforçant les moyens mis en œuvre par les agences de l'eau pour une eau de qualité et en améliorant la compréhension par tous du respect des normes de qualité de l'eau (**FP2E**)



- Lancer un plan national « services d'eau intelligents » au bénéfice de tous les consommateurs en généralisant le télé-relevé de la consommation d'eau à l'ensemble du territoire, en généralisant l'information dématérialisée sur la qualité de l'eau délivrée et en généralisant un service « alerte sms et réseaux sociaux » **(FP2E)**
- Favoriser les actions d'accompagnement conseil en RH au niveau des territoires, pour aider les entreprises artisanales du bâtiment à relever les défis de la transition énergétique, de l'adaptation du bâti et de la révolution numérique. **(CAPEB)**
- Prémunir les usagers des inondations en identifiant les compétences et en dotant les collectivités urbaines de vrais financements dédiés à la prévention des inondations, en inscrivant dans la politique nationale de l'eau la priorité de l'équipement en systèmes intelligents aux points les plus à risques et en stimulant le financement d'infrastructures et de prévention des inondations **(FP2E)**
- Poursuivre la mise en place de dispositifs pour étendre la sécurisation physique des installations de taille moyenne **(FP2E)**
- Lutter contre les pollutions émergentes : encourager les collectivités locales à compléter les actions préventives par des actions curatives immédiates, définir un mode de financement durable de ces actions sur le principe du « pollueur-payeur » et développer des appels à projets publics-privés » pour la recherche **(FP2E)**
- Encourager les autorités locales à dégager des marges d'investissement dans leur budget par la sanctuarisation du principe « l'eau paie l'eau » dans la politique nationale de l'eau, la prise en compte des nouvelles capacités de financement créées par l'arrivée à échéance des emprunts contractés pour les infrastructures d'eau pendant les années 80/90 et la mobilisation des régions françaises pour consommer les fonds européens et irriguer les collectivités locales **(FP2E)**
- Lancement par l'entreprise d'une initiative internationale pour supprimer la distribution des sacs de caisse à usage unique : engagement par l'entreprise de leur suppression avant 2020 dans ses magasins intégrés dans le monde. **(AFEP / Carrefour)**
- Proposer des produits et services innovants « La Carte Environnement » : Eco-conception de la Carte Bancaire avec création et mise en place d'une filière de recyclage **(AFEP / CREDIT AGRICOLE)**
- Proposer des produits et services innovants « La Carte Environnement » : Eco-conception de la Carte Bancaire avec création et mise en place d'une filière de recyclage **(AFEP / Crédit Agricole)**
- Déployer une plateforme de tri des déchets inertes compacte mutualisée et multiservices (NOE) au bénéfice de différents chantiers et ouverte aux autres professionnels. **(AFEP / Eiffage)**
- Promouvoir en France l'économie de fonctionnalité, en démontrant les bénéfices environnementaux des services de location-entretien d'articles textiles par rapport à des modèles économiques plus classiques, basés sur l'achat et la possession de produits. **(AFEP / Elis)**
- Etendre la couverture géographique des programmes de recyclage des terminaux Ingenico en fin de vie. **(AFEP / Ingenico group)**
- Partager de façon transparente les informations sur l'impact environnemental et social des produits avec les consommateurs **(AFEP / L'oréal)**

Charte de l'environnement

- Introduire dans la Charte de l'environnement un principe d'innovation pour retrouver un équilibre dans l'interprétation du principe de précaution **(FNSEA)**



ENERGIE

- Favoriser la pérennité et inciter l'utilisation des infrastructures françaises déjà existantes pour un mix énergétique efficient (**AGF**)
- S'assurer que le mécanisme de capacité mis en place par le 1^{er} janvier 2017 permet de valoriser les moyens de production et d'effacement de la demande nécessaires à la sécurité d'alimentation (**UFE**)
- Un cadre réglementaire et une planification stable pour le secteur de l'énergie (**UFE**)
- Poursuivre la démarche de simplification pour les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs énergétique et climatique (**UFE**)
- Faire le bilan des démonstrateurs pour donner aux industriels français, équipementiers, start up et ETI de la visibilité sur ces développements (**UFE**)
- Refondre le TURPE pour refléter l'évolution du rôle des réseaux qui développent de nouvelles fonctionnalités (**UFE**)
- Un cadre adapté pour permettre le développement de l'auto-consommation et éviter les surcoûts tout en assurant une répartition équitable des coûts réseaux et taxes entre tous les consommateurs (**UFE**)
- Accompagner les actions les plus performantes énergétiquement et climatiquement (**UFE**)
- Développer le recours au passeport rénovation pour aider les consommateurs dans leurs décisions et leur donner une meilleure visibilité des aides disponibles (**UFE**)
- Préserver les mesures existantes en faveur des consommateurs électro-intensifs exposés à la concurrence dans le cadre du régime redéfini de la loi transition énergétique (**UFE**)
- Approfondir les processus résultant de l'ouverture des marchés (**UFE**)
- Identifier toutes les composantes de la précarité énergétique afin de pouvoir mettre en place un traitement spécifique et adapté (**UFE**)
- Mettre en place une campagne de communication ciblée pour l'aide au paiement de la facture (**UFE**)
- Utiliser le potentiel des données des compteurs communicants en matière de valorisation de nouveaux services (**UFE**)
- Eviter les a priori technologiques sur les solutions permettant de répondre à moindre coût et moindre émission de CO2 à l'enjeu de la sécurité d'approvisionnement (**UFE**)
- Renforcer la prédictibilité de mesures réglementaires et fiscales (**UFIP**)
- Consolider l'unicité du marché européen et éviter les sur transpositions nationales de la législation européenne (**UFIP**)
- Mettre en œuvre une étroite collaboration entre l'Etat et les entreprises en matière de sûreté (**UFIP**)
- Favoriser au sein du Gouvernement les complémentarités entre Economie, Industrie et Energie (**UFIP**)
- Rééquilibrer le financement des certificats d'économie d'énergie, reposant actuellement pour moitié sur les carburants (**UFIP**)
- Structurer le dialogue environnemental, à l'instar du dialogue social entre partenaires sociaux, sur des critères objectifs de représentativité et en articulant ces enjeux en lien avec la politique industrielle. (**GFI**)
- Intégrer 20 % minimum de matériaux recyclés dans les nouveaux produits à l'horizon 2020. (**AFEP / Groupe SEB**)
- Maîtriser la chaîne de la fabrication au recyclage du papier consommé et créer ainsi une boucle vertueuse (**AFEP/ Société Générale**)
- Prendre en compte le coût de l'énergie dans la compétitivité des entreprises en ajustant progressivement le mix électrique. (**CPME**)

Régions

- Accélérer l'implication des régions et des territoires dans la transition énergétique (**Fedene**)
- Mettre en place une approche coordonnée sur les dossiers énergétiques entre acteurs économiques, administration, Etat et régions (**UFE**)

Europe

- Poursuivre l'optimisation européenne des disponibilités via les interconnexions et l'harmonisation des marchés
- Renforcer l'investissement dans la politique énergétique européenne pour porter une vision stratégique industrielle au niveau européen (**UFE**)
- Etre force de proposition et d'alliances au sein du Conseil européen notamment (**UFE**)
- Continuer à promouvoir au niveau européen une révision du mécanisme EU/ETS pour donner au prix du CO2 autour de 30 € / t au plus tôt (**UFE**)
- Orienter plus de financements publics : au niveau des fonds européens et nationaux (**UFE**)



Hydrocarbure

- Prévoir un objectif de réduction progressive du fioul comme énergie de chauffage **(UFE)**
- Rééquilibrer les conditions de marche pour rétablir la viabilité économique des projets **(Fedene)**
- Instaurer un service minimum de chargement / déchargement et d'accès aux terminaux pétroliers en cas de grève **(UFIP)**
- Valoriser les ressources du sous-sol français en hydrocarbures **(UFIP)**
- Mettre fin aux mesures renchérissant le coût du raffinage par rapport à la concurrence européenne en améliorant le traitement fiscal des stocks, faisant disparaître la contribution sociale de solidarité des sociétés et en supprimant le doublon entre le compte pénibilité et le dispositif de prétraite prévu par la convention collective de l'industrie pétrolière **(UFIP)**
- Promouvoir le rôle des stations-services comme facteur de cohésion territoriale et y faciliter la mise en place d'emplois de services **(UFIP)**
- Définir les spécifications carburants au niveau européen sans dérogation nationale pour préserver un marché unique des carburants **(UFIP)**
- Reconnaître – dans le cadre du processus d'allocation de quotas de CO² gratuits – que le secteur du raffinage fait partie des secteurs les plus exposés à la concurrence internationale **(UFIP)**
- Assurer les conditions du maintien en France d'une capacité de raffinage compétitive pour faciliter l'approvisionnement du pays en cas de crise internationale majeure **(UFIP)**
- Evaluer et exploiter les ressources nationales de pétrole et de gaz pour favoriser l'indépendance énergétique du pays **(UFIP)**
- Privilégier la concertation entre les services de l'Etat et les industriels pour permettre aux entreprises de mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection les plus adaptées à leurs besoins et aux risques identifiés **(UFIP)**
- Favoriser les efforts de digitalisation de l'industrie pétrolière, véritable opportunité pour améliorer l'efficacité énergétique des usines et l'optimisation de la consommation de nos clients **(UFIP)**

Energie renouvelable

- Recentrer les aides sur les priorités de ces nouveaux marchés « verts » et selon un principe cout / efficacité **(Fedene)**
- Donner une impulsion forte au développement du power-to-gas pour la valorisation des surplus d'électricité d'origine renouvelable **(AGF)**
- Faciliter l'intégration progressive des énergies renouvelables dans le marché **(UFE)**
- Redéfinir un cadre de développement de la filière **(SRE)**
- Concevoir des mécanismes de soutien financier appropriés aux territoires insulaires **(SRE)**
- Définir une réglementation adaptée aux territoires insulaires **(SRE)**
- Adapter les réseaux insulaires aux spécificités des énergies renouvelables **(SRE)**
- Se doter d'une feuille de route pour atteindre 100 % d'EnR en 2030 **(SRE)**
- Favoriser l'investissement privé dans les énergies renouvelables **(SRE)**
- Organiser la promotion de l'offre française à l'international **(SRE)**
- Bâtir une stratégie intégrant aide au développement et soutien à l'export **(SRE)**
- Encourager dans le bâtiment le transfert d'usages des énergies les plus carbonées vers l'électricité produite par des sources bas carbone, la chaleur renouvelable et les solutions énergétiques les plus performantes **(UFE)**
- Engager une réflexion sur le décalage de compétitivité entre le tissu industriel des filières renouvelables en France et en Europe par rapport à celui d'autres pays **(SER)**
- Mettre en place un cadre de développement stable pour les filières renouvelables **(SER)**
- Assurer la cohérence entre les politiques nationale et européenne sur les biocarburants **(UFIP)**
- Tirer tous les bénéfices possibles de notre parc nucléaire en prolongeant sa durée de vie à 60 ans. Le système électrique français figure en effet parmi les 3 plus efficaces au monde avec une production à la fois bon marché et décarbonée à 98% avec le nucléaire, l'hydraulique et le renouvelable. **(Fondation concorde)**
- Penser la programmation pluriannuelle électrique qui intégrera le principe selon lequel, à une unité en plus d'énergie renouvelable électrique doit correspondre, à capacité de production équivalente, une unité en moins d'autres sources d'énergie électrique, nucléaire compte tenu de sa place prédominante, charbon ou gaz. **(La fabrique écologique)**
- Réussir la transition énergétique vers une industrie bas carbone intégrant l'économie circulaire, source de compétitivité et d'emplois du futur. **(MEDEF)**
- Proposer 1000 produits répondant aux enjeux de l'économie circulaire à l'horizon 2020. **(AFEP / King fisher)**
- Réduire l'intensité énergétique du groupe de 10 % en 5 ans prioritairement en mettant en œuvre les solutions techniques que l'entreprise propose sur le marché. **(AFEP / Legrand)**



Réduire les émissions de CO2 en absolu de 60 % d'ici 2020 et accroître le recours aux énergies renouvelables. **(AFEP / L'Oréal)**

A partir de résultats obtenus en Europe en 2015, commercialiser des véhicules porteurs de 30 % de matériaux verts (cyclés, naturels ou biosourcés) dans la reste du monde à l'horizon 2025. **(AFEP / PSA)**

Augmenter significativement la production de matières premières secondaires et d'énergie à partir des déchets et des eaux usées entre 2014 et 2020. **(AFEP / Suez)**

Solariser 5 000 stations service à travers le monde, dont 800 en France (limiter les consommations d'énergie non renouvelable) **(AFEP / Total)**

Marché CO2

- Promouvoir la réforme du marché du CO2 (EU ETS) pour obtenir un prix du CO2 suffisamment élevé au niveau européen pour encourager les investissements bas carbone **(UFE)**
- Considérer équitablement les différentes énergies et technologies en évaluant les impacts environnementaux, économiques et sociaux de leurs usages, et en particulier le coût de la tonne de CO² évitée **(UFIP)**
- Reconnaître – dans le cadre du processus d'allocation de quotas de CO² gratuits – que le secteur du raffinage fait partie des secteurs les plus exposés à la concurrence internationale **(UFIP)**
- Tendre vers un prix international du carbone en s'appuyant sur les prix existant dans les grandes zones économiques **(UFIP)**
- Réussir la transition énergétique pour aller vers une industrie bas carbone source de croissance durable et vers une économie plus circulaire pour laquelle les industriels apportent des solutions technologiques aux défis climatiques, énergétiques et écologiques. **(GFI)**
- Basculer vers le carbone l'assiette d'une partie de la fiscalité pesant aujourd'hui sur le travail pour faire de la protection des sols, des mers et des sous-sols un enjeu national prioritaire. **(Jacques ATTALI)**
- Réduire l'empreinte carbone en promouvant les conditions de développement permettant d'alimenter les avions avec du biocarburant aéronautique durable. **(AFEP/air France)**
- Limiter la consommation de ressources et réduire les émissions de gaz à effet de serre **(AFEP / ARKEMA)**
- Politique Climat : objectif zéro net carbone d'ici 2050 sur le périmètre élargi de responsabilité au travers de solutions co-créées par Danone et son écosystème. **(AFEP / Danone)**
- Induire des émissions CO2 évitées par la commercialisation de solution Efficacité Energétique développées par Legrand avec pour objectif d'avoir évité 1,5 millions de tonnes entre 2014 et 2018. **(AFEP / Legrand)**
- Se mobiliser pour rallonger la durée d'usage des pneumatiques (autrement dit lutter contre l'obsolescence programmée des pneus) tout en garantissant une pérennité des performances. Préconiser le retrait des pneumatiques à leur témoin d'usure (1,6mm) plutôt qu'à 3mm pourrait éviter l'utilisation non nécessaire de 100 millions de pneus par an (1 pneu par véhicule tous les 2 ans) et la réduction de 9 millions de tonnes de CO2 émises en Europe. **(AFEP / Michelin)**
- Réduire nos émissions CO2 de 50 % par usage client d'ici 2020 (par rapport à 2006). **(AFEP/ Orange)**
- Améliorer l'efficacité énergétique du Groupe Solvay : réduire l'intensité CO2 des opérations de Solvay de 40 % d'ici 2025. **(AFEP / Solvay)**

Eoliennes et énergies marines

- Supprimer la règle des 5 éoliennes minimum **(SER)**
- Empêcher les dérives liées aux possibilités de recours des tiers **(SER)**
- Améliorer l'équilibre économique des projets **(SER)**
- Réviser les règles de balisage des éoliennes pour améliorer leur acceptabilité **(SER)**
- Mettre en place un centre français d'expertise sur l'éolien **(SER)**
- Créer un guichet unique pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM) et l'autorisation au titre de la loi sur l'eau **(SER)**
- Simplifier les procédures pour la réalisation de projets utilisant les énergies marines **(SER)**
- Lancer de nouveaux appels d'offres pour amorcer le développement de nouvelles filières industrielles **(SER)**
- Étendre la réglementation applicable aux eaux territoriales à la ZEE **(SER)**
- Définir une réglementation adaptée aux sites d'essais et démonstrateurs **(SER)**
- Fixer à 20 000 MW l'objectif de développement du marché photovoltaïque en 2020 dans la programmation pluriannuelle des investissements **(SER)**



Photovoltaïque

- Concevoir un système tarifaire adapté au photovoltaïque **(SER)**
- Généraliser le photovoltaïque dans les règles d'urbanisme et de réglementation thermique **(SER)**
- Mettre le développement industriel au cœur des décisions pour la filière voltaïque **(SER)**

Hydro-électricité

- Mettre en œuvre les engagements de la convention pour le développement d'une hydroélectricité durable **(SER)**
- Définir des zones propices au développement de l'hydroélectricité **(SER)**
- Lancer des appels d'offres pour des projets hydroélectriques **(SER)**
- Soutenir le développement des moyens de stockage d'énergie et de puissance de pointe hydroélectriques **(SER)**
- Créer une expertise d'État dédiée à l'hydroélectricité **(SER)**

Réseaux de chaleur

- Doubler la dotation annuelle du Fonds Chaleur renouvelable **(SER)**
- Dynamiser l'exploitation forestière pour alimenter les chaufferies en combustibles **(SER)**
- Définir un cadre de développement adapté à la géothermie **(SER)**
- Donner à la filière solaire thermique les moyens d'être plus compétitive **(SER)**
- Valoriser la chaleur renouvelable inexploitée **(SER)**
- Remettre la priorité sur la chaleur renouvelable et les économies d'énergie **(Fedene)**
- Accélérer l'implication des régions et des territoires dans la transition énergétique **(Fedene)**
- Anticiper le développement et le renforcement du réseau amont et la création de capacités d'accueil **(SER)**
- Répartir équitablement les coûts de raccordement entre les producteurs et les gestionnaires de réseaux **(SER)**
- Faire évoluer les pratiques du gestionnaire de réseau de distribution **(SER)**
- Publier le détail des "files d'attente" et renforcer la transparence **(SER)**
- Remettre la priorité sur la chaleur renouvelable et les économies d'énergie **(Fedene)**
- Adapter les dispositifs de soutien à la cogénération biomasse **(SER)**
- Lever les freins au développement de la méthanisation **(SER)**

Gaz

- Favoriser la pérennité et inciter l'utilisation des infrastructures françaises déjà existantes pour un mix énergétique efficient **(AGF)**
- Garantir pour une période de 10 ans le maintien de l'écart fiscal entre le gaz carburant et les carburants traditionnels et la non soumission à la taxe carbone des gaz d'origine renouvelable **(AGF)**
- Soutenir l'innovation en doublant la part du budget de l'Etat en matière de recherche et développement dédiée au gaz **(AGF)**
- Donner une impulsion forte au développement du power-to-gas pour la valorisation des surplus d'électricité d'origine renouvelable **(AGF)**
- Création par l'Etat d'un fond de garantie à l'investissement en matière de gaz renouvelable **(AGF)**
- Aider à la mise en place des projets d'économie circulaire dans les territoires (mobilité au biogaz, méthaniseurs...) **(AGF)**
- Donner une impulsion forte au développement du power-to-gas pour la valorisation des surplus d'électricité d'origine renouvelable **(AGF)**
- Mettre en place un comité de pilotage regroupant les acteurs publics et privés, et dédié à l'usage du gaz dans la mobilité terrestre et maritime **(AGF)**
- Stimuler l'usage du gaz en remplacement du charbon et du fioul par la fixation d'un prix plancher européen du carbone avec une visibilité sur son évolution dans le temps **(AGF)**
- Garantir pour une période de 10 ans le maintien de l'écart fiscal entre le gaz carburant et les carburants traditionnels et la non soumission à la taxe carbone des gaz d'origine renouvelable **(AGF)**
- Soutenir l'innovation en doublant la part du budget de l'Etat en matière de recherche et développement dédiée au gaz **(AGF)**
- Impulser les gaz renouvelables : biogaz, biométhane de première, deuxième et troisième génération. **(AFEP / ENGIE)**



- Créer plus de valeur autour des déchets – notamment utiliser 80 millions de tonnes de ressources issues des déchets par an dans les opérations du groupe – en continuant de substituer les énergies d'origine fossile et les ressources naturelles par des combustibles alternatifs et des déchets minéraux dans les cimenteries, au travers de l'offre de traitement des déchets de l'entreprise : le co-processing, alternative à l'enfouissement et à l'incinération (**AFEP / Lafarge**)
- Donner une seconde vie aux produits techniques qui sont retournés via une garantie ou via des opérations de « reprise » en les revendant à des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui les réparent et réemploient 100 % des entreprises répondant aux appels d'offres pour le rachat de ces produits en panne ou avec défauts devront avoir signé une charte de responsabilité sur le devenir des produits. (**AFEP / Fnac**)



EDUCATION

Education

- Sensibiliser massivement, dès le collège, les jeunes aux métiers d'ingénieur et les former aux outils numériques à vocation professionnelle, avec une attention particulière pour les filles (**Syntec ingénierie**)
- Créer une commission d'aide au recrutement dans chaque région (**Syntec numérique**)
- Développer des filières de formation au numérique dans l'industrie (**Syntec numérique**)
- Donner tout au long de son cursus à chaque élève, étudiant, apprenti ou enseignant, une éducation à la démarche entrepreneuriale et expérimentale (**Entreprendre 2017**)
- Donner la possibilité à chaque enseignant de s'initier concrètement aux techniques et méthodes de la gestion de projet entrepreneurial (**Entreprendre 2017**)
- Adapter l'orientation scolaire aux besoins de l'économie sous l'égide d'un service public de l'orientation ad hoc impliquant l'ensemble des acteurs concernés pour éviter toute sortie du système éducatif sans diplôme, ni qualification. (**U2P**)
- Créer une culture économique précoce et forte en multipliant les stages en entreprises au cours de la scolarité mais aussi en développant les modules d'enseignement à l'entrepreneuriat, à la création d'entreprises et à la vie professionnelle, du collège à l'université. (**U2P**)
- Augmenter massivement les taux d'encadrement dans les écoles maternelles et primaires des quartiers, pour réussir l'intégration dans la république laïque et fraternelle. (**Jacques ATTALI**)
- Mettre en place un réseau de lieux permettant un apprentissage concret de la biodiversité, et non une simple sensibilisation. Ces lieux de proximité peuvent être créés à partir d'installations déjà existantes ou de reconversion de lieux urbains. (**La fabrique écologique**)
- Permettre Au primaire, la maîtrise indispensable d'un socle de connaissance générale de base, en y incluant une dimension numérique. (**MEDEF**)
- Faisons confiance aux enseignants en donnant plus d'autonomie aux établissements, en favorisant les innovations pédagogiques et en inculquant l'esprit d'entreprendre à tous les élèves de collège et de lycée. (**MEDEF**)
- Rendre 100% des élèves, à la fin de leur scolarité, citoyens et employable tout au long de leur vie. (**MEDEF**)
- Améliorer en primaire la transmission des savoirs fondamentaux
- Améliorer l'orientation des élèves par un pilotage par l'aval, orienté par les besoins économique. (**MEDEF**)
- Renforcer l'éducation à la mobilité dès l'école et tout au long de la vie. (**Etats généraux de la mobilité durable**)
- Développer la culture architecturale dès l'enseignement primaire afin de permettre aux futurs citoyens de s'initier aux bases de la culture architecturale. (**CNOA**)
- Poursuivre le déploiement du Très Haut Débit (THD) dans les écoles ainsi que les équipements numériques. (**Tech'in France**)
- Rapprocher les représentants des entreprises du numérique des structures dirigeantes du monde éducatif (conseils d'administration, conseils d'orientation, conseils d'évaluation...). (**Tech'in France**)

Formation professionnelle

- Réorienter la contribution obligatoire de formation pour renforcer et enrichir la formation continue des professionnels de l'ingénierie (**Syntec ingénierie**) Développer l'apprentissage pour favoriser l'emploi des jeunes (**Cercle de l'industrie**)
- Pour tous, rendre effectif un droit à la formation d'initiative individuelle, universel et portable (**FFP**)
- Pour les jeunes, généraliser l'alternance pour leur insertion professionnelle durable (**FFP**)
- Pour les plus éloignés de l'emploi, faciliter et accélérer l'accès à la formation (**FFP**)
- Pour les entreprises et les individus, encourager l'investissement dans les compétences (**FFP**)
- Pour notre pays, adapter la gouvernance du système de formation au XXIème siècle (**FFP**)
- Sensibiliser massivement, dès le collège, les jeunes aux métiers d'ingénieur et les former aux outils numériques à vocation professionnelle, avec une attention particulière pour les filles (**Syntec ingénierie**)
- Réorienter la contribution obligatoire de formation pour renforcer et enrichir la formation continue des professionnels de l'ingénierie (**Syntec ingénierie**)
- Créer une commission d'aide au recrutement dans chaque région (**Syntec numérique**)



- Développer des filières de formation au numérique dans l'industrie (**Syntec numérique**)
 - Réformer la formation agricole pour préparer la compétitivité de l'agriculture française de demain (**FNSEA**)
 - Réaliser une prospective emplois et compétences de la filière électrique (**UFE**)
 - Faire de l'apprentissage une voie de formation privilégiée pour la création et la reprise d'entreprise (**Entreprendre 2017**)
 - Permettre aux entreprises de s'investir dans la formation des étudiants à l'entrepreneuriat via le mécénat (**Entreprendre 2017**)
 - Adapter la formation professionnelle initiale et continue aux besoins de l'industrie d demain et accroître l'efficacité du dispositif en clarifiant les responsabilités respectives de ses acteurs. (**GFI**)
 - Conforter l'apprentissage comme une voie d'excellence y compris dans le cadre des études supérieures ce qui nécessite d'en modifier l'image tout comme celle de la professionnalisation, encore trop perçues négativement. (**U2P**)
 - Maintenir l'exigence de compétence pour l'exercice des métiers aussi bien par la voie de la formation initiale que par celle de la formation continue ou encore de la validation des acquis de l'expérience. (**U2P**)
 - Créer un revenu universel de formation pour ne laisser aucun chômeur sans formation de haut niveau et rémunérée, aucun jeune sans apprentissage concret et payé et que chacun puisse en conséquence se loger décemment (**Jacques ATTALI**)
 - Donner tout au long de son cursus à chaque élève, étudiant, apprenti ou enseignant, une éducation à la démarche entrepreneuriale et expérimentale. (**MEDEF**)
 - Faire de l'apprentissage une voie de formation privilégiée pour la création et la reprise d'entreprise. (**MEDEF**)
 - Donner la possibilité à chaque enseignant de s'initier concrètement aux techniques et méthodes de la gestion de projet entrepreneurial. (**MEDEF**)
 - Valoriser l'apprentissage et l'alternance qui sont injustement considérés comme des voies secondaires alors qu'ils ont le potentiel pour devenir des voies d'excellence. (**MEDEF**)
 - Créer une plateforme de ressources communes aux organisations professionnelles qui serve de référence pour bâtir les programmes de formations. (**MEDEF**)
 - Supprimer la carte des formations et permettre aux entreprises d'ouvrir elles-mêmes des formations en apprentissage. (**MEDEF**)
 - Simplifier la réglementation des contrats d'apprentissage en l'alignant sur le droit commun des contrats. (**MEDEF**)
 - Regrouper les obligations de formation à la sécurité en une formation unique sur deux semaines maximum, permettant l'obtention d'un « passeport sécurité » et ouvrir cette formation aux demandeurs d'emploi. (**CPME**)
 - Lancer, au niveau national, un chéquier numérique TPE associant une formation et la mise en place d'outils numériques. (**CPME**)
- Sanctuariser le déploiement d'une politique de formation professionnelle de branche, via les organismes dédiés aux métiers du secteur, tels Constructys et le CCCA-BTP. (**CAPEB**)
- Promouvoir la place essentielle de l'artisanat auprès des jeunes attirés par les métiers du bâtiment, en valorisant l'apprentissage auprès des enseignants, des parents et des élèves. (**CAPEB**)
- Encourager le développement des formations continues en atelier ou sur chantier, afin de limiter l'absence des salariés liée aux stages à l'extérieur de l'entreprise. (**CAPEB**)
- Simplifier les dispositifs de formation professionnelle par une meilleure coordination Etat/Régions/Financeurs (exemples : listes de formations éligibles au Compte Personnel de Formation ou circuits de financement). (**CAPEB**)
- Sensibiliser le public des adolescents aux métiers du numérique en communiquant auprès des professeurs et des conseillers d'orientation sur les nouveaux métiers (Community Manager, Data Scientist, Qualificien...) et les outils numériques professionnels. (**Tech'in France**)
- Pour développer l'emploi des jeunes en formation, clarifier la relation entre collaborateurs en période de formation, employeurs et tuteurs dans le sens d'une co-responsabilité assumée. (**Tech'in France**)



RECHERCHE ET INNOVATION

- Développer une politique d'investissement ambitieuse qui soutienne l'innovation pour permettre aux agriculteurs de concilier compétitivité, réponses aux attentes sociétales et protection des ressources naturelles (**FNSEA**)
- Renforcer la R&D pour accompagner la mise en place de nouvelles pratiques et d'un nouveau matériel végétal, plus respectueux de l'environnement et de la santé des travailleurs (**Vignerons indépendants**)
- Développer une approche industrielle des nouvelles filières en anticipant et en encourageant l'innovation technologique et des modèles d'activité (**UFE**)
- Créer un parcours de l'entrepreneur « Industrie du futur » à l'échelon régional simplifiant l'accès aux dispositifs existants, notamment en matière de financement (**Syntec numérique**)
- Développer un écosystème dynamique qui rassemble l'industrie et le numérique (**Syntec numérique**)
- Simplifier et consolider le Crédit Impôt Recherche et offrir davantage de lisibilité aux entreprises (**Syntec numérique**)
- Equilibrer le principe de précaution pour redonner à la société française une meilleure capacité d'appréciation du risque et de l'incertitude et éviter qu'il ne soit source de frein au progrès. (**GFI**)
- Equilibrer le principe de précaution en instaurant un principe d'innovation garant d'un développement scientifique et technologique responsable. (**MEDEF**)
- Intensifier le partenariat entre l'AFIC et les Pôles de Compétitivité en allouant plus de professionnels bénévoles à l'accompagnement des entreprises innovantes. (**AFIC**)

Expérimentations

- Développer des expérimentations concrètes autour de filières cibles pour qualifier l'impact du numérique (**Syntec numérique**)
- Publication rapide du décret permettant d'élargir la portée de l'article 88 de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine pour généraliser le droit à l'expérimentation et promouvoir l'innovation sur le terrain (**Syntec ingénierie**)
- Développement de l'apprentissage du codage au même titre que l'apprentissage de la lecture ou de l'écriture pour faire de la France le leader de l'industrie 4.0. (**Comité RICHELIEU**)
- Créer un laboratoire national de recherche du cadre de vie et des laboratoires de recherche en architecture et en urbanisme dans les ENSA. Implanter une école nationale supérieure d'architecture dans chaque région de France. (**CNOA**)

Recherche en matière énergétique

- Soutenir et organiser la recherche afin d'être au rendez-vous sur les nouveaux marchés internationaux (**SER**)
- Mettre en place les outils permettant de valider les technologies et de créer simultanément des premières références (**SER**)
- Établir un plan pluriannuel des investissements pour l'énergie issue des déchets (**SER**)
- Biocarburants : conserver une dynamique de développement (**SER**)
- Pérenniser les dispositifs de soutien à la R&D et à l'innovation mis en place avec les Investissements d'avenir (**SER**)
- Soutenir les actions en faveur de la recherche scientifique, de l'innovation, de l'exploration et du développement de toutes les ressources énergétiques en métropole et outre-mer (**UFIP**)
- Renforcer la part du budget de l'Etat accordée à la recherche et favoriser la R&D des acteurs privés, notamment en augmentant le montant du CIR et les soutiens temporaires pour les phases pilotes (**UFIP**)
- Proroger le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) dans sa forme actuelle pour ne pas ralentir la dynamique impulsée sur le marché. (**CAPEB**)

Recherche et industrie

- Renforcer l'avantage français pour l'innovation et la R&D et saisir pleinement toutes les opportunités technologiques actuelles et à venir (**Cercle de l'industrie**)
- Amplifier et renforcer l'action de l'Alliance pour l'industrie du Futur en la dotant des moyens nécessaires (**Syntec numérique**)
- Accompagner la transformation numérique et le développement de l'Industrie du Futur (**Cercle de l'industrie**)



- Moderniser notre outil industriel via la recherche et l'innovation en alliant les technologies avancées, le numérique et les services associées. **(GFI)**
- Accompagner la numérisation des PMI et ETI industrielles via des approches par projet collectifs pour pérenniser notamment le programme industrie du futur qui mobilise les fédérations industrielles et des organismes de recherche et d'enseignement supérieur. **(GFI)**
- Faire progresser l'outil industriel via la recherche et développement en sanctuarisant le CIR, l'innovation en élargissant le C2I et en réformant les pôles de compétitivité. **(MEDEF)**
- Engagements des acteurs publics de la recherche dans le respect des règles de concurrence et en faveur de bonnes pratiques dans leurs relations avec les entreprises innovantes. **(Comité RICHELIEU)**

Recherche médicale

- Adapter les modalités de prise en charge aux nouvelles spécificités des innovations dans le domaine médical, dans la perspective d'une évaluation européenne de la valeur ajoutée **(G5)**
- Renforcer le dialogue entre acteurs publics et privée de la recherche médicale, en s'appuyant particulièrement sur l'ARIIS et l'AVIESAN, et lancer un Plan national pour l'innovation, notamment pour développer les médicaments de thérapie innovante (MTI) **(G5)**
- Poursuivre la simplification des structures et des procédures de la recherche publique, concentrer les moyens de l'État et rendre les modalités et les coûts d'accès aux brevets publics réalistes **(G5)**



ECONOMIE

Export

- Appuyer la mise en place par la Commission européenne d'un système facilitant les ventes de vin aux particuliers dans les autres États membres (**Vignerons indépendants**)
- Organiser la promotion de l'offre française d'énergie renouvelable à l'international (**SER**)
- Bâtir une stratégie intégrant aide au développement et soutien à l'export des énergies renouvelables (**SER**)
- Développer la politique de prix facial pour les produits de santé largement exportés depuis la France (**G5**)
- Sensibiliser les futurs porteurs de projet aux marchés internationaux (**Entreprendre 2017**)

Développement local

- Mettre en place un égal accès à la téléphonie et au très haut débit sur tout le territoire et supprimer toutes les zones blanches (**FNSEA**)
- Réduire les coûts de raccordement aux réseaux publics. Il est incompréhensible que des distorsions existent entre les territoires (**FNSEA**)
- Maintenir et développer les services en milieu rural pour rétablir l'égalité des chances entre territoires ruraux et territoires urbains (**FNSEA**)
- Participer à la densification des centres-villes (**UNIS**)

Commerce

- Une politique du commerce fondée sur l'égalité des conditions de concurrence
C'est la combinaison entre les magasins physiques et la vente en ligne qui constitue le modèle gagnant et rentable du commerce de demain. C'est à la fois plus de choix et de services pour el consommateur et pour le commerçant l'opportunité de remettre en avant le plaisir dans la consommation (**FCD**)
- Œuvrer en faveur d'un égal accès des femmes et des hommes aux fonds publics d'investissement en amorçage. (**MEDEF**)
- Accompagner le développement de nouveaux business modèles nécessaires à la croissance économique et à la compétitivité de la France. (**MEDEF**)
- Créer le statut d'« entreprise en transition numérique et technologique » ouvrant la possibilité d'inscrire à l'actif du bilan l'ensemble des investissements matériels et immatériels dont les prestations de conseil et de formation. (**CPME**)
- Exiger des banques qu'elles tiennent compte des carnets de commandes, et pas seulement des capitaux, pour octroyer des prêts aux entreprises. (**CAPEB**)
- Faire du régime de la micro-entreprise un tremplin transitoire vers l'entrepreneuriat de droit commun, et non un régime dérogatoire durable. (**CAPEB**)
Fixer des orientations nationales pour relever le défi du financement en fonds propres des entreprises non cotées. (**AFIC**)
- Construire un environnement favorable au réinvestissement des plus-values en fonds propres des startup, PME et ETI. (**AFIC**)
- Créer des fonds d'investissement secondaires pour faciliter les sorties des investisseurs en capital-innovation. (**AFIC**)
- Intégration d'un administrateur indé- pendant PME innovante au sein des conseils d'administration de grands groupes. (**Comité RICHELIEU**)
- Sanctuarisation du budget de Business France et renforcement de son efficacité à l'étranger à moyens constants: du redé- ploiment pragmatique basé sur de bonnes pratiques au renforcement des compétences et à la valorisation de l'expérience. (**Comité RICHELIEU**)
Encourager le corporate venture à destination des PME numériques en aménageant les dispositions existantes du corporate venture afin de permettre l'amortissement de la totalité de l'investissement éligible au titre de l'année en cours. (**Tech'in France**)

Dotations des collectivités et finances locales

- Renforcer les dotations budgétaires des communes rurales en ciblant la mise en place des services et le surcoût des équipements et étudier l'impact de chaque norme nouvelle sur les zones rurales et créer si besoin des dérogations (**FNSEA**)



- Consolider les compétences et obligations des collectivités en matière de services en milieu rural et de lien entre villes-centre et campagne et conforter l'expression des territoires ruraux dans les institutions intercommunales, départementales et régionales (**FNSEA**)
- Rationnaliser le millefeuille administratif pour plus d'efficacité des politiques locales (**UNIS**)
- Encourager les autorités locales à dégager des marges d'investissement dans leur budget par la sanctuarisation du principe « l'eau paie l'eau » dans la politique nationale de l'eau, la prise en compte des nouvelles capacités de financement créées par l'arrivée à échéance des emprunts contractés pour les infrastructures d'eau pendant les années 80/90 et la mobilisation des régions françaises pour consommer les fonds européens et irriguer les collectivités locales (**FP2E**)

Industrie

- Réformer durablement le système des prélèvements obligatoires et redonner de l'oxygène pour la compétitivité et l'investissement de nos grandes entreprises, qui entraînent dans leur sillage tout le tissu industriel français (**Cercle de l'industrie**)
- Créer un parcours de l'entrepreneur « Industrie du futur » à l'échelon régional simplifiant l'accès aux dispositifs existants, notamment en matière de financement (**Syntec numérique**)
- Développer des expérimentations concrètes autour de filières cibles pour qualifier l'impact du numérique (**Syntec numérique**)
- Développer un écosystème dynamique qui rassemble l'industrie et le numérique (**Syntec numérique**)
- Engager une réflexion sur le décalage de compétitivité entre le tissu industriel des filières renouvelables en France et en Europe par rapport à celui d'autres pays (**SER**)
- Mettre en place un cadre de développement stable pour les filières renouvelables (**SER**)
- Prendre en compte les effets de politiques publiques sur la compétitivité de l'industrie pétrolière (**UFIP**)
- Simplifier la cession et reprise d'entreprise (**Entreprendre 2017**)
- Promouvoir une politique européenne intégrée et compétitive favorisant l'innovation et fournissant à son industrie les moyens de réussir sa transition climatique et énergétique, et sa révolution numérique. (**GFI**)
- Promouvoir un cadre politique et réglementaire européen pour la compétitivité industrielle qui combine soutien aux investissements, volet sectoriel à dimension recherche innovation et politiques transversales. (**GFI**)
- Accélérer le développement des PME et ETI industrielles à l'international. (**GFI**)
- Relocaliser au moins partiellement la production dans les pays occidentaux. (**Fondation concorde**)
- La création d'un Ministère de l'Industrie, des Entreprises, de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire pour affronter cette problématique de réindustrialisation dans les territoires. (**Fondation concorde**)
- Modernisation numérique de l'ensemble du tissu de TPE et PME françaises partout sur le territoire via les fonds structurels européens. (**Comité RICHELIEU**)
- Développer l'attractivité de l'industrie cyber française qui peine à financer sa croissance, vis à vis des financeurs français et européens, fonds spécifiques ou corporate ventures. (**Tech'in France**)
- Promouvoir la sécurisation de l'Internet industriel français grâce aux outils cyber. (**Tech'in France**)

Marché public

- Simplifier et sécuriser les processus de concertation et de décision en phase amont des ouvrages (**Syntec ingénierie**)
- Renforcer, par voie réglementaire, le contenu des missions de supervision et de contrôle des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique (**Syntec ingénierie**)
- Encourager une commande publique innovante (**FP2E**)
- Prévoir des dispositifs incitatifs pour les projets innovants des collectivités (**FP2E**)
- Promouvoir les dispositifs européens et nationaux stimulants pour l'innovation (**FP2E**)
- Inventer de nouveaux modèles économiques contractuels (**FP2E**)
- Dans le cas de services en gestion directe, instaurer le principe d'une évaluation périodique des performances et favoriser la conclusion de contrats de performance entre les autorités organisatrices et leurs opérateurs publics (**FP2E**)
- Assurer la neutralité fiscale des mesures incitatives au regroupement des collectivités au regard des modes de gestion directe ou indirecte (**FP2E**)
- Dans les cas de services confiés à des entreprises privées, stimuler la concurrence et donc le meilleur rapport / qualité prix en indemnisant les offres non-retenues afin d'encourager les réponses aux mises en concurrence (**FP2E**)



- Relancer la commande publique en anticipant sur les économies futures générées par les projets, sans peser sur les budgets publics **(Fedene)**
- Rendre effectif le déclenchement automatique prévu par les textes des pénalités de retard dues aux PME en cas de non-respect des règles sur les délais de paiement, dans le cadre des marchés publics. **(CPME)**
- Mettre en place une politique d'achat public tournée vers les TPE-PME en assurant une diversification des processus d'achat et en rétablissant un juste équilibre entre les économies d'échelles induites par le regroupement des achats et le rôle régulateur de la commande publique sur le territoire. **(CPME)**
- Permettre à des start-up innovantes de concourir à des appels d'offres publics sans devoir justifier de références qui constituent autant de barrières à l'entrée. **(CPME)**
- Insérer une clause indicative de retombées économiques dans le cadre des marchés publics. **(CPME)**
- Généraliser les MPS (Marchés Publics Simplifiés) pour rendre la dématérialisation accessible à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. **(CAPEB)**
- Simplifier le DUME (Document Unique de Marché Européen) et maintenir son caractère facultatif pour la passation d'un marché public. **(CAPEB)**
- Imaginer des solutions de trésorerie adaptées aux TPE/PME du bâtiment afin d'éviter qu'elles n'utilisent leur découvert bancaire pour se financer à court terme. **(CAPEB)**
- Mettre en place un régime de partage de valeur avec les salariés des entreprises adapté aux PME. **(AFIC)**
- Respecter le principe de neutralité de la commande publique, notamment en matière de logiciel libre et propriétaire, et prévenir toute initiative réglementaire qui irait à son encontre. **(Tech'in France)**
- Encourager l'alotissement des appels d'offres publics afin de permettre aux startups et PME françaises d'accéder directement à la commande publique. **(Tech'in France)**

Europe

- Soumettre tout projet de norme européenne à une étude d'impact et à un « test PME ». Les normes, qu'elles soient européennes ou nationales, doivent tenir compte de la réalité des PME. **(CPME)**
- Orienter les financements européens vers la mise en place d'outils de mutualisation et d'accompagnement des TPE. **(CPME)**
- Instaurer un principe de réciprocité dans les relations commerciales de l'Union européenne. **(CPME)**
- Veiller au respect de la réglementation communautaire de la part des entreprises des pays tiers qui interviennent sur le marché intérieur. Combattre ce dumping réglementaire n'est pas simplement une question d'équité. Il en va aussi de la sécurité des consommateurs. **(CPME)**
- Généraliser le principe d'évaluation mutuelle entre États-membres pour éviter, à l'occasion de la transposition de directives, l'adoption de dispositifs nationaux unilatéraux. **(CPME)**
- Ne pas surtransposer les directives européennes. La France ne doit pas se ligoter elle-même en allant plus loin que les textes européens. **(CPME)**
- Imposer aux salariés détachés une ancienneté d'au moins 6 mois dans l'entreprise du pays d'origine. **(CAPEB)**
- Introduire une durée maximum de détachement, inférieure à 6 mois. **(CAPEB)**
- Sécuriser l'application de la clause dite «Molière» par les donneurs d'ordre, pour des raisons de sécurité et de protection des salariés. **(CAPEB)**
- Harmoniser le régime de transparence des sociétés de personnes au niveau européen pour encourager l'investissement étranger en France. **(AFIC)**
- Créer un « Nasdaq européen » par une initiative franco-allemande pour la création d'un grand marché boursier des valeurs technologiques afin de permettre aux fonds d'accéder à des liquidités. **(Tech'in France)**
- Mieux accompagner les entreprises françaises du numérique dans leur démarche de mise en conformité aux textes européens (GDPR, NIS). **(Tech'in France)**
- Permettre, à travers des accords juridiques internationaux, la libre circulation des données entre les États en veillant à établir des exceptions pour les données sensibles et à garantir le respect de la vie privée. **(Tech'in France)**
- Privilégier une régulation à l'échelle européenne qui ne bridera pas l'innovation mais au contraire encouragera les nouvelles formes d'expression et d'usages culturels. **(Tech'in France)**

BUDGET

Dettes publiques

- Inclure une présentation de l'état du patrimoine en matière de réseaux et d'infrastructures dans le rapport sur les orientations budgétaires de fin de mandat **(FNTP)**
- Organiser la fongibilité des crédits de paiement relevant de la section d'investissement **(FNTP)**
- Pérenniser les dispositifs de soutien à la R&D et à l'innovation mis en place avec les Investissements d'avenir **(SER)**
- Renforcer les dotations budgétaires des communes rurales en ciblant la mise en place des services et le surcoût des équipements et étudier l'impact de chaque norme nouvelle sur les zones rurales et créer si besoin des dérogations **(FNSEA)**
- Ne pas laisser la dette publique dépasser 100% du PIB et la faire décroître avant 2022. **(Jacques ATTALI)**
- Instaurer une règle d'or : zéro déficit dans l'assurance maladie. **(MEDEF)**

Fondations et mécénat

- Simplifier et clarifier le panorama statutaire des fondations pour plus d'efficacité et une cohérence d'ensemble **(CFF)**
- Rechercher et garantir l'équité de traitement entre organismes privés non lucratifs et lucratifs afin de répondre à l'ensemble des publics **(CFF)**
- Définir un rapport financier prenant en compte les attentes de l'ensemble des parties prenantes. **(CFF)**
- Trois mesures nouvelles pour augmenter les ressources pérennes de fondations et fonds de dotation. **(CFF)**
- Dynamiser l'affectation des dotations au profit de l'intérêt général. **(CFF)**
- Promouvoir l'ouverture des dotations à des placements d'utilité sociale porteurs d'innovation et/ou de développement durable. **(CFF)**
- Promouvoir le mécénat en faveur de l'« accompagnement, l'accès et le maintien dans l'emploi des publics en état de vulnérabilité » et l'appréciation des champs éligibles au mécénat (notamment en ce qui concerne les champs « social », « familial » et « philanthropique ») en cohérence avec les besoins sociétaux et les pratiques de politique publique. **(CFF)**
- Rendre éligibles au dispositif du mécénat sous condition de gestion désintéressée les ESUS et les organismes éligibles au don-
ISF. **(CFF)**
- Promouvoir le rayonnement et l'action internationale des fondations et fonds de dotation dans le monde académique et de la recherche. **(CFF)**
- Développer la capacité de R&D des fondations et fonds de dotation au service de l'intérêt général. **(CFF)**
- Permettre aux entreprises de s'investir dans la formation des étudiants à l'entrepreneuriat via le mécénat. **(Entreprendre 2017)**

TVA sociale

- Mettre en place la TVA sociale afin de supprimer totalement les cotisations famille et maladie des agriculteurs soit 8,29 points de cotisations sociales pour redonner de la compétitivité aux exploitations agricoles françaises **(FNSEA)**

CICE

- Faire baisser le coût du travail par une augmentation du taux du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) afin de lutter contre des distorsions de concurrence inacceptables au sein de l'Union Européenne **(FNSEA)**
- Convertir le CICE en baisse pérenne des charges sans limite de salaire **(Syntec ingénierie)**
- Abaisser les charges liées à l'emploi **(Vignerons indépendants)**
- Transformer le CICE en baisse de charges, l'allègement des charges sociales sur l'ensemble des salariés, car notre déficit de compétitivité se situe avant tout aux niveaux de qualification moyenne et supérieure. **(Fondation concorde)**
- Procéder à une refonte des dispositifs actuels d'allègements ou de baisses de charges, y compris le CICE et leur remplacement par une franchise de cotisations sur les premiers euros de salaires. **(MEDEF)**
- Fusionner les allègements de cotisations patronales existants en un dispositif unique remplaçant tout à la fois la réduction générale Fillon, le CICE et les allègements du pacte de responsabilité. **(CPME)**
- Baisser le coût du travail en actionnant quatre leviers : retirer les cotisations d'allocations familiales de la charge des entreprises ; poursuivre la réduction du coût du travail en transformant le CICE en baisses massive et pérennes des cotisations sociales patronales et des charges qui pèsent sur les travailleurs indépendants ; réduire la fiscalité des entreprises par une baisse des dépenses publiques ; enfin garantir l'équité fiscale quelle que soit la forme juridique de l'entreprise et quel que soit son mode d'imposition. **(U2P)**
- Convertir le CICE en baisse de cotisations sociales et prévoir un dispositif complémentaire ciblé sur l'allègement des salaires supérieurs à 2,5% du SMIC, favorisant la compétitivité, l'emploi qualifié et la montée en gamme de l'offre industrielle française. **(GFI)**
- Engager la transformation du CICE en baisse de charges. **(Croissance Plus)**



- Etendre aux indépendants (au même titre que les salariés qu'ils emploient), le principe du CICE et les allègements de charge auxquels ce dernier donne droit. **(CAPEB)**
- Les dispositifs type CICE relatifs à la **baisse** des charges sociales doivent dynamiser et ouvrir la voie à la conquête de nouveaux marchés pour la filière. **(FBF)**
- Les dispositifs type CICE relatifs à la baisse des charges sociales doivent dynamiser et ouvrir la voie à la conquête de nouveaux marchés pour la filière. **(FBF)**

CIR

- Redonner de la souplesse et de la simplicité au CIR pour permettre aux entreprises d'ingénierie d'être selon les projets soit directement bénéficiaires, soit vendeuses de prestations éligibles au CIR **(Syntec ingénierie)**
- Simplifier et consolider le Crédit Impôt Recherche et offrir davantage de lisibilité aux entreprises **(Syntec numérique)**
- Redonner de la souplesse et de la simplicité au CIR pour permettre aux entreprises d'ingénierie d'être selon les projets soit directement bénéficiaires, soit vendeuses de prestations éligibles au CIR **(Syntec ingénierie)**
- Inciter les PME à se tourner vers l'export en élargissant le champ du crédit d'impôt export aux salaires des salariés dédiés à l'export. **(CPME)**
- Mettre en place, sur le modèle du crédit impôt recherche (CIR), un crédit impôt production (CIP) pour soutenir les entreprises qui maintiennent ou montent des chaînes de production en France. **(CPME)**
- Alignement du taux de Crédit d'Impôt Innovation (CII) sur celui du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) à 30 %, et rehaussement du plafond de dépenses maximum pris en compte pour le CII de 400 000 à 1 million d'euros. **(Comité RICHELIEU)**
- Simplifier et clarifier les procédures de contrôle du CIR. **(Tech'in France)**
- Instituer un droit au contradictoire pour toutes les entreprises et proposer de donner aux entreprises pratiquant le CIR la capacité de demander une contre-expertise suite à une expertise technique insatisfaisante. **(Tech'in France)**
- Instaurer un délai de remboursement maximum du CIR : pour les PME, les JEI et les entreprises en difficulté financière le remboursement du CIR doit, selon la législation, être immédiat. Or, il apparaît en réalité que les délais sont nettement plus longs et n'offrent aucune visibilité aux entreprises. **(Tech'in France)**
- Préserver les avantages fiscaux et sociaux du Crédit Impôt Recherche et du statut de Jeune Entreprise Innovante. **(AFIC)**
- Alignement du taux de Crédit d'Impôt Innovation (CII) sur celui du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) à 30 %, rehaussement du plafond de dépenses maximum pris en compte pour le CII de 400 000 à 1 million d'euros. **(Comité RICHELIEU)**

Fiscalité des entreprises

- Supprimer les exonérations de TIPCE au profit de réduction de charges sur le travail sur l'innovation **(UFE)**
- Recentrer le Crédit d'impôt Transition énergétique, l'éco-prêt à taux zéro et la TVA à taux réduit aux actions les plus performantes énergétiquement et climatiquement **(UFE)**
- Stabiliser l'environnement fiscal et amplifier les mesures de suramortissement décrétées en 2015 **(Syntec numérique)**
- Créer un crédit d'impôt cybersécurité **(Syntec numérique)**
- En finir avec le traitement différencié des déductions pour investissements, pour une même entreprise éligible **(France angels)**
- En cas de pertes en capital sur les sociétés éligibles, en permettre la déduction du revenu imposable **(France angels)**
- Instaurer une faculté de report d'imposition sur les plus-values en cas de réinvestissement des produits de cession dans de nouvelles entreprises éligibles **(France angels)**
- Permettre la cession de titres de sociétés éligibles à l'intérieur du délai de conservation (mais après deux ans de détention au minimum) et sous condition de réinvestissement des produits de cession dans de nouvelles entreprises éligibles **(France angels)**
- Rendre éligibles au PEA-PME les bons de souscription d'action et les actions de préférence **(France angels)**
- Ne pas dissocier la fiscalité écologique de la charge fiscale globale afin de ne pas cumuler les contraintes réglementaires et fiscales et préserver la compétitivité des entreprises **(FNSEA)**
- Créer une réserve de précaution sous la forme d'un outil fiscal moderne et souple, permettant à l'agriculteur de faire face à tous types d'aléas et qui constituera la première étape d'une politique ambitieuse de gestion des risques **(FNSEA)**



- Adapter l'impôt sur les sociétés pour mettre en place des aménagements comptables et fiscaux issus des règles des bénéficiaires agricoles pour le traitement des cultures et l'ensemble des biens vivants (**FNSEA**)
 - Développer les outils de gestion des risques notamment les assurances climatiques, les fonds de mutualisation des risques sanitaires et environnementaux, les fonds de stabilisation du revenu dans le cadre d'une future PAC renouvelée (**FNSEA**)
 - Élaborer de nouvelles solutions adaptées pour faciliter l'installation, notamment sur la fiscalité des successions (**Vignerons indépendants**)
 - Permettre l'inscription en investissement, et donc leur éligibilité au FCTVA, des dépenses d'entretien concourant à maintenir la valeur des immobilisations (**FNTP**)
 - Réformer durablement le système des prélèvements obligatoires et redonner de l'oxygène pour la compétitivité et l'investissement de nos grandes entreprises, qui entraînent dans leur sillage tout le tissu industriel français (**Cercle de l'industrie**)
 - Pérenniser une enveloppe d'avoirs sur remises au titre du CSIS, et la fixer chaque année à 1 % de la dépense totale de médicaments remboursés (**G5**)
 - Pour se rapprocher de la moyenne européenne, baisse du taux d'imposition des sociétés à 20% pour toutes les entreprises (le taux intermédiaire à 15% disparaîtrait) (**Croissance Plus**)
 - Suppression de la CVAE remplacé par un IS local pour financer les collectivités locales (**Croissance Plus**)
 - Une égalité fiscale entre tous les acteurs de la distribution omnicanaux et pureplayers d'e.commerce (**FCD**)
 - Suppression de la TASCOM et autres taxe sur le bâti et transfert sur la CVAE et la **TVA**, démarche essentielle pour encourager le commerce de centre ville (**FCD**)
 - Réduire fortement la fiscalité pesant directement sur les facteurs de production pour libérer la création de richesse et accroître ainsi l'autofinancement pour la recherche et l'investissement productif. (**GFI**)
 - Diminuer la fiscalité environnementale française qui pèse sur la compétitivité des entreprises notamment industrielles qui fragilise l'emploi dans de nombreux sites présent sur les territoires. (**GFI**)
 - Abaisser la fiscalité du capital pour encourager les investisseurs financiers, dynamiser la capacité de financement des entreprises françaises et faciliter leur transmission entre génération. (**GFI**)
 - Abaisser le taux d'imposition sur les sociétés à 25% d'ici à 2020 pour poursuivre la réduction selon une trajectoire basée sur un calendrier prévisible permettant d'améliorer l'attractivité du territoire français. (**GFI**)
 - Favoriser une fiscalité de l'investissement en capital qui revient dans la norme avec l'abrogation de l'ISF et le retour à un prélèvement forfaitaire libératoire sur les revenus de l'investissement. (**Fondation concorde**)
 - Supprimer de la loi de finances les niches fiscales défavorables à l'environnement. Dans une première étape, il s'agit de plafonner globalement les montants concernés, le plafond étant abaissé d'année en année en fonction de l'évolution des paramètres énergétiques et économiques pour aboutir à une suppression à l'issue du quinquennat. (**La fabrique écologique**)
 - Supprimer en cinq ans les impôts et taxes sur les facteurs de production pour ne pas taxer les entreprises qu'en fonction de leur seule capacité contributive. (**MEDEF**)
 - Plafonner les impôts locaux des entreprises en fonction de leur valeur ajoutée. (**MEDEF**)
 - Adopter un taux national pour les impôts locaux les plus importants. (**MEDEF**)
 - Baisser le taux de l'IS de 33.33% à 22%, soit la moyenne européenne d'ici 2020. (**MEDEF**)
 - Apporter des modifications aux modalités actuelles de calcul et de paiement des cotisations RSI en permettant de recourir à l'auto-liquidation, et ce afin de tenir compte des variations de revenu des travailleurs indépendants. (**CPME**)
- Ne plus considérer comme un salaire assujéti aux cotisations sociales les dividendes des gérants majoritaires de SARL, aléatoires car directement liés aux résultats de l'entreprise. (**CPME**)
- Élargir à toutes les PME la défiscalisation des plus-values de cessions d'entreprises, pendant 3 ans, sous condition de réinvestissement à l'issue de cette période et ne pas la réserver uniquement aux start-up et PME innovantes comme cela est prévu dans le « compte PME innovation ». (**CPME**)
- Remettre en place un mécanisme de déductibilité des intérêts d'emprunts pour la reprise d'une entreprise, qu'il s'agisse d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) ou d'un chef d'entreprise assujéti à l'impôt sur le revenu (IR). (**CPME**)
- Baisser rapidement et massivement l'impôt sur les sociétés (IS), qui doit être ramené à 25 %, taux moyen en Europe, tout en conservant le taux réduit à 15 % pour les PME. (**CPME**)
 - Instaurer un taux réduit d'IS pour la fraction des résultats réintégré au capital des PME. Cette mesure d'équité fiscale vise simplement à ce que les résultats immédiatement réinvestis et ceux distribués, fassent l'objet d'un traitement fiscal différencié. (**CPME**)
 - Encourager la protection de la propriété intellectuelle dans les PME en réduisant l'imposition sur la marge pour les entreprises qui exploitent leur brevet en propre. (**CPME**)
 - Améliorer le fonctionnement, la performance et la qualité de service du RSI (Régime Social des Indépendants) en maintenant un réseau de proximité, en lien direct avec les assurés. (**CAPEB**)
 - Développer une offre de services adaptée aux travailleurs indépendants. (**CAPEB**)



Renforcer le dispositif d'écoute pour détecter les besoins des travailleurs indépendants et accompagner ceux qui sont en situation de fragilité économique. **(CAPEB)**

- Instaurer un régime favorable de TVA au profit du sous-traitant, en différant le paiement de la TVA nette jusqu'à l'encaissement effectif des sommes qui sont dues au sous-traitant. **(CPME)**
- Harmoniser les conditions de traitement, les déclarations fiscales, les normes, les exigences assurancielles entre toutes les entités se positionnant sur le secteur marchand. **(CPME)**
- Fusionner les allègements de cotisations patronales existants en un dispositif unique remplaçant tout à la fois la réduction générale Fillon, le CICE et les allègements du pacte de responsabilité. **(CPME)**
- Instaurer un plafonnement de la fiscalité locale. Les hausses annuelles des impôts locaux font peser une vraie menace sur les entreprises et notamment sur les commerces. **(CPME)**
- Interdire les modifications de date de perception sans un délai de prévenance d'un an minimum. **(CPME)**
- Relancer une procédure de coopération renforcée pour faire aboutir l'assiette commune et consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS). **(CPME)**
- Garantir une égalité de traitement devant les charges publiques entre les acteurs de l'économie collaborative et les agents économiques traditionnels, entre les multinationales et les PME. **(CPME)**
- Mettre en place des incitations fiscales et financières pour la mise en œuvre de plans de mobilité par les employeurs. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Baisser la TVA à 5,5 % en considérant les transports publics du quotidien comme un service de première nécessité. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Garantir la neutralité fiscale des modes de gestion et des différents types de contrats. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Rétablir les dispositions relatives à la défiscalisation des heures supplémentaires. **(CAPEB)**
- Harmoniser la fiscalité des entreprises entre forme individuelle et sociétaire, pour tendre à la neutralité fiscale. **(CAPEB)**
- Rétablir les dispositions relatives à la défiscalisation des heures supplémentaires **(CAPEB)**
- Supprimer le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu par les entreprises, qui ajoute un fardeau administratif supplémentaire et qui perturbera inévitablement les relations sociales au sein des entreprises. **(CAPEB)**
- Autoriser les entreprises à constituer des provisions pour investissement défiscalisées sur 5 ans, en vue de l'acquisition de matériels ou de machines. **(CAPEB)**
- Favoriser l'ouverture et la rotation du capital des entreprises en supprimant l'ISF. **(AFIC)**
- Réformer la taxation des plus-values mobilières avec une flat tax à 25%. **(AFIC)**
- Apporter une sécurité fiscale au régime existant du partage de la valeur avec les cadres et dirigeants : management package. **(AFIC)**
- Évolution du statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) en Jeune Entreprise Innovante et de Croissance (JEIC): octroyer à partir de la 3e année et jusqu'à la perte du statut une défiscalisation totale de la quote-part des bénéfices affectée à ses fonds propres. **(Comité RICHELIEU)**
- Accélérer la baisse de l'IS qui reste un élément pénalisant à l'entrepreneuriat en France par rapport aux autres pays de l'Union européenne. **(Tech'in France)**
- Restaurer le mécanisme d'attribution d'actions gratuites en revenant au dispositif prévu par la loi Macron et en réformant la fiscalité des plus-values de cession de valeurs mobilières, afin de renforcer l'attractivité des startups françaises. **(Tech'in France)**
- Favoriser le développement d'initiatives de soft law (accords collectifs entre les plateformes et les sociétés représentatives d'ayant-droits par exemple) pour mettre en œuvre une meilleure répartition de la valeur. **(Tech'in France)**

Fiscalité particulier

- Réduire le nombre de taxes, simplifier les règles et arrêter d'adopter des dispositions rétroactives **(UNIS)**
- Mettre en place un mécanisme de lissage de l'impôt sur le revenu en calculant le résultat imposable sur une base pluriannuelle et libéré des contraintes actuelles **(FNSEA)**
- Transférer le financement de l'assurance maladie obligatoire sur un impôt à assiette large comme la TVA ou la CSG. **(MEDEF)**
- Exclure du forfait social la participation, l'intéressement, le versement volontaire des salariés et l'abondement de l'employeur afin de partager de la valeur avec les salariés (**Croissance plus**)
- Diminuer le nombre d'impôts et de taxes. **(MEDEF)**
- Imposer à un taux forfaitaire de 25% les revenus de l'épargne, en prévoyant des régimes spécifiques pour l'épargne de long terme. **(MEDEF)**
- Alléger la fiscalité de la transmission. **(MEDEF)**

- Réorienter l'épargne vers l'investissement en réduisant l'impôt sur le revenu (IR) de 30 % du montant investi dans une PME. **(CPME)**
- Sécuriser le versement transport et le « sanctuariser ». **(Etats généraux de la mobilité)**
- Développer l'investissement des particuliers dans les PME numériques via une réduction d'impôt sur le revenu. **(Tech'in France)**
- Flécher l'assurance-vie vers les PME innovantes en consolidant les textes existants pour ce qui est de la remise en titre au souscripteur ou ses ayants-droits. **(Tech'in France)**

ISF

- Cantonner l'assiette de l'impôt aux seuls biens immobiliers **(Croissance plus)**
- Supprimer l'ISF en développant en parallèle les dispositifs d'exonération à l'impôt sur le revenu pour les PME et les dons. **(MEDEF)**
- Sortir de l'assiette de l'ISF le produit de la vente d'une entreprise, sous condition de détention préalable pendant plus de 10 ans. Un chef d'entreprise qui consacre sa vie à son entreprise ne doit pas être considéré comme un simple investisseur. **(CPME)**

Actions gratuites

- Revenir sur les assouplissements actions gratuites initialement dans la loi Macron **(Croissance Plus)**

Gouvernance

- Harmoniser les procédures et délais de réponses administratives sur l'ensemble du territoire national. Il n'est, par exemple, pas admissible que des écarts de plusieurs mois existent, en fonction des départements, pour les réponses aux demandes d'autorisations de construction de bâtiments industriels ou d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). **(CPME)**
- Soumettre tout projet de norme européenne à une étude d'impact et à un « test PME ». Les normes, qu'elles soient européennes ou nationales, doivent tenir compte de la réalité des PME. **(CPME)**
- Créer un ministère des Transports et de la Mobilité de plein exercice et lui confier le pilotage de la délégation interministérielle à la sécurité routière **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Enrayer l'inflation réglementaire et normative qui entraîne des surcoûts aux plans technique, fiscal ou social. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Associer systématiquement toutes les parties prenantes à l'élaboration des nouveaux textes législatifs et réglementaires, comme à la réalisation des études d'impacts. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Veiller à l'équité fiscale, sociale et réglementaire entre les services de transport conventionnés et non conventionnés. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Engager une réflexion sur la régulation des offres de transport public et privé, notamment par la remise à plat des dispositifs d'incitations fiscales à l'autosolisme. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Élargir le dispositif de l'indemnité kilométrique vélo à l'ensemble des fonctions publiques. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Pérenniser l'aide nationale à l'achat de vélos à assistance électrique. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Repenser le barème de l'indemnité kilométrique pour les trajets domicile-travail quand il existe une solution alternative de mobilité. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Intégrer les cycles industriels et budgétaires dans les objectifs de renouvellement des flottes de véhicules. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Soutenir financièrement l'acquisition de véhicules de transport public à faibles émissions et l'adaptation des réseaux, y compris la mise à niveau et la sécurisation des dépôts de bus et cars. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Mettre en œuvre le 4e appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » conformément aux engagements du Grenelle de l'Environnement. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Pérenniser le dispositif des appels à projets après 2020 en prévoyant sa planification et sa programmation budgétaire. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Confier la pleine liberté tarifaire aux autorités organisatrices de transport régional. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Faire évoluer le cadre législatif pour permettre aux investisseurs au capital des entreprises d'intéresser efficacement les salariés aux plus-values de cession. **(AFIC)**
- Créer un statut d'Investisseur Structurel de Long Terme, pour que notamment les assureurs ne pâtissent pas des évolutions réglementaires liées à Solvabilité II. **(AFIC)**
- Amplifier et accélérer le « choc de simplification » en matière de formalités administratives. **(CAPEB)**



- Passer d'une logique de contrôle administratif a priori pour tous, à des contrôles a posteriori et ciblés. **(CAPEB)**
- Instaurer une période probatoire systématique entre la promulgation d'une nouvelle disposition législative ou réglementaire et sa mise en application. **(CAPEB)**

Investissement public :

- Augmenter le financement de l'AFITF à hauteur de ses engagements avec des ressources dédiées et indexées sur les externalités négatives de chaque mode de transport. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Assurer le financement de l'entretien des réseaux ferroviaires et routiers par une planification déterminée de leur mise à niveau. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Réformer les modalités de l'investissement hospitalier afin de responsabiliser les établissements et de leur donner de la visibilité sur leurs choix d'investissements lourds. **(FHF)**
- Relancer durablement l'investissement public pour financer les projets de réhabilitation et de digitalisation des bâtiments et infrastructures existants ainsi que les nouvelles constructions **(Syntec ingénierie)**
- Relancer durablement l'investissement public pour financer les projets de réhabilitation et de digitalisation des bâtiments et infrastructures existants ainsi que les nouvelles constructions **(Syntec ingénierie)**
- Lancer un Grand Plan National d'Investissement Agricole 2017-2022 destiné au financement des investissements des exploitations agricoles pour un montant minimum de 6 milliards d'euros sur la période **(FNSEA)**
- Développer une politique d'investissement ambitieuse qui soutienne l'innovation pour permettre aux agriculteurs de concilier compétitivité, réponses aux attentes sociétales et protection des ressources naturelles **(FNSEA)**
- Création par l'Etat d'un fond de garantie à l'investissement en matière de gaz renouvelable **(AGF)**
- Organiser la fongibilité des crédits de paiement relevant de la section d'investissement **(FNTP)**
- Fixer un objectif de 10 % d'achats publics innovants à horizon 2020 accompagné d'un suivi et d'un contrôle en incluant les régions et métropoles. **(Comité RICHELIEU)**
- Faciliter l'accès au Programme des Investissements d'avenir et intensifier l'action de Bpifrance en faveur de la filière bois sur le modèle du Fonds Bois. **(FBF)**
- Créer un dispositif de *provision pour investissements* pour accélérer l'investissement **(FBF)**
- Favoriser l'investissement des grandes entreprises dans le Capital Risque grâce à un outil dédié, également ouvert à tout investisseur personne morale, dont les investisseurs institutionnels, en rénovant le statut de la Société Financière d'Innovation. **(AFIC)**
- Renouveler et renforcer les partenariats entre investisseurs publics et privés sur des projets de long terme, qui permettent de faire levier sur les capitaux mobilisés par le secteur public, avec comme préalable la nécessaire évolution de l'orientation de l'épargne disponible vers le long terme. **(AFIC)**
- Maintenir une grande proximité entre les Pôles de Compétitivité, le Fonds National d'Amorçage, dont la stratégie d'investissement est en cours de déploiement, et le Capital Investissement. **(AFIC)**
- Créer des fonds d'investissements secondaires pour faciliter les sorties des investisseurs en capital - innovation **(AFIC)**
- Financer les infrastructures avec un juste recours à l'endettement **(AFIC)**
- Encourager les initiatives de financement (fonds dédiés, corporate venture) à destination des PME numériques positionnées sur les technologies big data. **(Tech'in France)**

SANTÉ

Santé publique

- Éviter les sur-transpositions de normes internationales et des directives européennes, afin d'assurer que leur application soit harmonisée avec les autres États membres de l'Union européenne **(G5)**
- Maintenir le secteur de la santé et la famille "Mieux se soigner" parmi les priorités du ministère chargé du Commerce Extérieur pour soutenir les exportations **(G5)**
- Faire de la prévention en matière de santé et de respect de soi une priorité absolue, tant dans les régimes de la sécurité sociale qu'à l'école et au travail. **(Jacques ATTALI)**
- Considérer les services de santé comme des secteurs économiques stratégiques. **(MEDEF)**
- Donner plus de libertés et d'autonomie aux hôpitaux : gestion des ressources humaines, diversification du financement. **(MEDEF)**
- Lancer une véritable politique d'open data dans la santé. **(MEDEF)**
- Sensibiliser les Français à l'impact de leur choix de mobilité sur leur santé. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Intégrer les problématiques de santé publique (lutte contre la pollution et la sédentarité) dans la planification de la mobilité. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Permettre l'exercice des missions de service public à tous les acteurs de la santé à la seule condition qu'ils s'engagent à assurer la totalité de ces missions. **(FHF)**
- Appuyer un principe de responsabilité populationnelle sur des « territoires de santé, de bien-être et d'autonomie », cohérents avec les territoires GHT et intégrer les missions de santé publique et de prévention dans ces territoires de santé. **(FHF)**
- Décliner le principe de responsabilité populationnelle pour les activités de psychiatrie et de santé mentale, dans la dimension de soins, de prévention, d'accompagnement, en lien avec le secteur médico-social et la ville. **(FHF)**
- Engager un vaste mouvement de simplification et de recentrage du ministère de la santé et des ARS sur les tâches de pilotage stratégique de l'offre de soin et d'appui aux initiatives de réorganisation prises par les territoires de santé. **(FHF)**
- Mettre la qualité et la santé publique au cœur du projet de santé des territoires en appuyant ces deux priorités sur des indicateurs et des cibles claires, transparentes, robustes et adaptables à chaque territoire. **(FHF)**
- Donner un nouvel élan à la démocratie en santé en associant les citoyens et les patients à l'élaboration des stratégies des territoires de santé.
- Lutter sans relâche contre les inégalités d'accès aux soins en revoyant la gestion nationale de la démographie médicale, en régulant l'installation des médecins dans les territoires, en donnant de nouvelles responsabilités aux professionnels de santé non médecins mais aussi en supprimant les abus en matière de dépassement d'honoraires. **(FHF)**
- Répondre aux défis du grand âge, promouvoir l'autonomie des personnes, protéger les plus fragiles doit devenir une priorité nationale. **(FHF)**
- Renforcer et revaloriser l'offre publique portée par le secteur médico-social et la considérer vraiment comme porteuse d'une mission de service public. **(FHF)**
- Encourager une nouvelle étape d'approfondissement de la démocratie sanitaire dans notre pays. **(FHF)**
- Poursuivre le mouvement de développement de la réflexion éthique en santé, en dotant les espaces éthiques régionaux de moyens adaptés pour accompagner des débats majeurs pour l'avenir de notre système de soins. **(FHF)**

Prix des médicaments et prise en charge

- Déterminer des prix responsables pour les produits de santé en prenant en compte lors de l'évaluation et dans la fixation du prix des innovations thérapeutiques toutes leurs conséquences, notamment de leur impact sur l'organisation des soins, de l'efficacité apportée au système de santé et des économies potentiellement générées dans toute la chaîne de soins **(G5)**
- Fixer le taux de remboursement principalement selon la gravité de la pathologie ainsi qu'en fonction des priorités de santé publique et de la couverture du besoin thérapeutique **(G5)**
- Adapter les modalités de prise en charge aux nouvelles spécificités des innovations dans le domaine médical, dans la perspective d'une évaluation européenne de la valeur ajoutée **(G5)**
- Appliquer pleinement l'accord-cadre, en prenant en compte les investissements réalisés en France et dans l'Union européenne dans la fixation et la révision des conditions de prix du médicament **(G5)**
- Pérenniser une enveloppe d'avoirs sur remises au titre du CSIS, et la fixer chaque année à 1 % de la dépense totale de médicaments remboursés **(G5)**



- Mettre en œuvre le marquage "Made in Europe" sur les boîtes de médicaments, incitatif pour maintenir la production en Europe et rassurer les patients **(G5)**
- Développer la politique de prix facial pour les produits de santé largement exportés depuis la France **(G5)**
- Améliorer l'efficacité du système de santé en prenant en compte les conséquences organisationnelles de l'arrivée des innovations de rupture, qui modifient les prises en charge **(G5)**
- Expérimenter un financement par parcours de soins et développer une approche globale pluriannuelle des dépenses de santé **(G5)**
- Mieux prendre en compte, dans les modèles de financement, la spécificité des publics accueillis et les prises en charge complexes et coûteuses. **(FHF)**
- Engager une réflexion pour la définition d'objectifs régionaux de dépenses d'assurance maladie. **(FHF)**
- Réformer les modalités de l'investissement hospitalier afin de responsabiliser les établissements et de leur donner de la visibilité sur leurs choix d'investissements lourds. **(FHF)**

Recherche et dialogue public-privé

- Renforcer le dialogue entre acteurs publics et privée de la recherche médicale, en s'appuyant particulièrement sur l'ARIIS et l'AVIESAN, et lancer un Plan national pour l'innovation, notamment pour développer les médicaments de thérapie innovante (MTI) **(G5)**
- Rétablir l'attractivité du territoire pour la recherche clinique en atteignant l'objectif d'un délai compétitif de mise en place des essais cliniques par rapport aux autres pays d'Europe **(G5)**
- Poursuivre la simplification des structures et des procédures de la recherche publique, concentrer les moyens de l'État et rendre les modalités et les coûts d'accès aux brevets publics réalistes **(G5)**
- Anticiper les évolutions des métiers et proposer des formations adéquates, en promouvant un modèle ouvert d'interface entre professionnels de la santé, chercheurs et industriels **(G5)**
- Pérenniser et financer les Clubs Santé, qui, dans les pays-cibles prioritaires, regroupent et coordonnent les acteurs français publics et privés **(G5)**
- Développer l'automédication et les parcours de soins pharmaceutiques pour les pathologies les plus bénignes en lançant une expérimentation dès 2017 **(G5)**
- Bâtir une Alliance pour les 5 prochaines années entre pouvoirs publics et industriels de santé français **(G5)**
- Mettre en cohérence les politiques publiques : préserver les mesures de soutien à l'innovation en amont, notamment grâce au Crédit d'Impôt Recherche, et ne pas en annuler les effets en aval avec une politique de maîtrise budgétaire qui restreint l'accès au marché des innovations ; définir un pacte de prévisibilité, avec des orientations politiques nationales programmées pour 5 ans, tout en veillant à la cohérence de l'application dans les diverses instances administratives impliquées **(G5)**
- Réformer le Comité Économique des Produits de Santé (CEPS) : en faire une délégation interministérielle rattachée au Premier ministre, la Recherche et le Commerce Extérieur en étant membres à part entière **(G5)**
- Passer un pacte de confiance entre l'Etat et les acteurs de la santé et définir une stratégie nationale de santé. **(MEDEF)**
- Rétablir l'équité tarifaire entre hôpitaux et cliniques privées. **(MEDEF)**

Etablissement hospitalier

- réaliser une « convergence des devoirs » entre tous les acteurs de santé pour que l'hôpital public n'assume plus seul la permanence et la continuité des soins ou l'accueil des plus démunis. **(FHF)**
- Inciter les établissements à s'engager résolument dans la nouvelle territorialité en santé pour permettre une réelle prise en charge de la population, le développement du financement au parcours et le travail en équipe. **(FHF)**
- Ouvrir le temps 2 des GHT, basé sur une ouverture forte et résolue des GHT sur la médecine libérale de premier recours. **(FHF)**
- Rendre possible un « chemin d'intégration territorial », pour les établissements qui le souhaitent, en levant les obstacles actuels et notamment ceux qui découlent du modèle de tarification. **(FHF)**
- Permettre aux établissements du service public hospitalier de continuer à développer leurs projets d'amélioration de la qualité de la prise en charge au moins en préservant les effectifs de personnels soignants au lit du malade. **(FHF)**
- Donner les moyens et l'accompagnement nécessaires aux hôpitaux pour prévenir au mieux les risques professionnels auxquels sont exposés les agents. **(FHF)**
- Poursuivre la révolution de la gestion des ressources humaines en cours dans les établissements en personnalisant la relation entre l'employeur et les acteurs des établissements. **(FHF)**



- Anticiper la révolution des métiers du service public hospitalier en développant résolument la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. **(FHF)**
- Offrir à tous les soignants et tous les personnels de gestion des perspectives professionnelles plus diversifiées et attrayantes en simplifiant l'accès à l'encadrement, y compris aux plus hautes fonctions, en professionnalisant les formations à l'encadrement actuellement proposées et en accordant plus d'autonomie aux cadres. **(FHF)**
- Offrir une action sociale favorable à la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle en améliorant notamment l'action sociale à destination des médecins hospitaliers sous réserve d'un accompagnement financier national auprès des établissements et en privilégiant la politique petite enfance (accès aux crèches). **(FHF)**
- Inscrire le management médical dans le cadre territorial des groupements hospitaliers de territoire. **(FHF)**
- Mettre fin aux situations de concurrences déloyales qui fragilisent le service public et ses professionnels. **(FHF)**
- Publier le décret d'application sur les obligations de non-concurrence en cas d'évolution professionnelle dans le secteur privé en laissant une marge d'interprétation territoriale sur ses modalités de mise en œuvre. **(FHF)**
- Donner plus de visibilité sur leurs carrières aux jeunes médecins afin de les convaincre de rejoindre et service le service public et créer de véritables parcours de carrières, de l'internat à la titularisation comme praticien hospitalier. **(FHF)**
- L'élaboration de projets médicaux partagés ne doit pas faire l'objet d'injonctions par les ARS, mais doit provenir d'un travail partagé par les acteurs du territoire hospitalier.
- Pour les établissements volontaires, permettre un assouplissement de leurs modalités de gestion sous la forme d'un dispositif d'autonomie avancée leur conférant une plus grande souplesse en matière de recrutement, de gestion des temps et de relations sociales. **(FHF)**
- Reconnaître aux établissements publics de santé et médico-sociaux un droit à l'expérimentation, à l'image du droit à l'expérimentation législative reconnu aux collectivités territoriales. **(FHF)**
- Engager un travail d'identification des modalités d'adaptation des ordonnances « Debré » aux réalités du 21^e siècle.
- Lancer un programme d'encouragement aux programmes hospitalo-universitaire traduisant une excellence de niveau mondial. **(FHF)**
- Mener un travail de réexamen de la cartographie hospitalo-universitaire dans le périmètre des nouvelles régions issues de la loi NOTRE. **(FHF)**
- Concevoir un nouveau modèle de financement qui, tout en conservant l'essence de la T2A s'oriente résolument vers la prise en charge des maladies au long cours, des soins d'urgences, de suite et de réadaptation mais aussi du développement des parcours de soins. **(FHF)**
- Intégrer de façon pleine et entière la qualité et la pertinence dans les modèles de tarification, et lier de façon plus étroite les rémunérations au respect des meilleures pratiques cliniques. **(FHF)**
- Privilégier les indicateurs de qualité finaux et les indicateurs de performance clinique dans les priorités des établissements et des groupements hospitaliers de territoire.
- Rendre public et transparent tous les résultats des territoires de santé et de bien-être en matière de qualité et de pertinence. **(FHF)**
- Intégrer la dimension médico-économique et la pertinence des actes dans les formations initiales mais aussi continues de santé. **(FHF)**
- Favorable au mécanisme de recertification des médecins, proposé par le Conseil National de l'Ordre des Médecins. **(FHF)**
- Organiser l'offre publique médico-sociale autour du projet de vie personnel de l'utilisateur, tout en prenant compte de son état de santé et de ses ressources. **(FHF)**
- Estimer un juste niveau de médicalisation au sein des parcours de soins et d'accompagnement afin d'éviter les hospitalisations injustifiées. **(FHF)**
- Encourager la participation ou l'association du médico-social aux groupements hospitaliers de territoire et mutualisation. **(FHF)**
- Créer une instance régionale pilotée par le directeur général de l'ARS, associant l'ensemble des acteurs concernés qu'il s'agisse des financeurs, des offreurs, ou des représentants des usages. **(FHF)**
- Regrouper les offreurs de soins autour des GCS régionaux pour mener certains projets et combattre toute tentative de centralisation de ces structures. **(FHF)**

- Inscrire les établissements dans une démarche de développement durable grâce à des outils telles que la mesure de l'empreinte carbone, ou la mesure de l'impact des activités sur la santé de l'environnement. **(FHF)**



TRAVAIL – SOCIAL

Marché du travail

- Dynamiser le marché du travail et faire le choix de la compétitivité et de l'emploi pour tous (**Cercle de l'industrie**)
- Promouvoir le rôle des stations-services comme facteur de cohésion territoriale et y faciliter la mise en place d'emplois de services (**UFIP**)
- Diminuer le taux de défaillance d'entreprises créées par des demandeurs d'emploi (**Entreprendre 2017**)
- Poursuivre l'allègement des charges pesant sur les salaires en visant à terme un alignement du taux de ces prélèvements sur la moyenne européenne. (**GFI**)
- Baisser le coût du travail en actionnant quatre leviers : retirer les cotisations d'allocations familiales de la charge des entreprises ; poursuivre la réduction du coût du travail en transformant le CICE en baisses massive et pérennes des cotisations sociales patronales et des charges qui pèsent sur les travailleurs indépendants ; réduire la fiscalité des entreprises par une baisse des dépenses publiques ; enfin garantir l'équité fiscale quelle que soit la forme juridique de l'entreprise et quel que soit son mode d'imposition. (**U2P**)
- Adapter le régime de la microentreprise qui doit redevenir la première marche vers la création d'une entreprise pérenne de droit commun. (**U2P**)
- Dynamiser le marché de l'emploi en instaurant de nouvelles flexibilités. (**MEDEF**)
- Accorder un délai au repreneur pour se mettre en conformité avec la législation. Risquer de faire échouer une reprise en raison de la non-conformité de l'entreprise à reprendre est un non-sens économique et social. (**CPME**)
- Associer davantage les employeurs et les recruteurs à la définition des offres publiques de mobilité. (**Etats généraux de la mobilité durable**)
- Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi par la généralisation de conseils Comment faire prendre en mobilité. (**Etats généraux de la mobilité durable**)

Droit du travail - Dialogue social

- Confier aux partenaires sociaux de la branche des industries électriques et gazières le soin de proposer une évolution du cadre statutaire qui prenne en compte les évolutions du droit du travail (**UFE**)
- Mettre fin au monopole syndical au premier tour des élections professionnelles et limiter les représentants à deux mandats successifs (**Croissance Plus**)
- Plafonnement des indemnités prud'homales (**Croissance Plus**)
- Elargir les actuels accords de maintien dans l'emploi vers « des accords de compétitivité offensifs » permettant à toute entreprise qui le souhaite de négocier en son sein à la fois l'organisation du travail, le niveau salarial, et l'emploi via des accords majoritaires s'imposant aux contrats de travail. (**GFI**)
- Supprimer le compte pénibilité et la collecte de l'impôt sur le revenu par les entreprises (**U2P**)
- Réformer le statut du travailleur détaché par
 - une harmonisation fiscale et sociale à l'échelle de l'Europe afin de garantir des conditions de rémunérations et de concurrence égales. (**U2P**)
- Simplifier radicalement le code du travail pour restaurer la confiance en limitant son utilisation au rappel de grands principes des relations du travail qui relèvent de l'ordre public social. (**U2P**)
- alléger les contraintes réglementaires avec : la simplification du code du travail, l'abrogation du compte pénibilité, du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source, le relèvement des seuils sociaux, la flexibilisation du travail avec la fin des 35 heures, l'instauration d'un code du travail avec des modalités de rupture prédéfinies, le statut de prestataire indépendant. (**Fondation concorde**)
- déverrouiller l'embauche en sécurisant les modalités de rupture du contrat de travail. (**MEDEF**)
- Elargir le motif économique de licenciement à tous les cas de réorganisation de l'entreprise. (**MEDEF**)
- Apprécier les difficultés économiques au niveau de l'entité française et non du groupe tout entier. (**MEDEF**)
- Supprimer la présomption d'absence de motif qui pèse sur l'entreprise lorsque les motifs ne sont pas énoncés clairement dans la lettre de licenciement. (**MEDEF**)
- Plafonner les dommages et intérêts versés par l'entreprise en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse. (**MEDEF**)
- Refondre le code du travail en adoptant le principe de subsidiarité pour permettre à l'entreprise ou à la branche de définir les modalités les plus adaptées à la réalité économique. (**MEDEF**)
- Développer la primauté de l'accord collectif sur le contrat de travail pour l'organisation de l'entreprise. (**MEDEF**)



- Mettre en place une instance unique de représentation et de négociation. **(MEDEF)**
- Porter la durée de cotisation à 43 ans dès 2026, pour tous, quel que soit le statut. **(MEDEF)**
- Renforcer la prévention en proposant un bilan de santé aux salariés à partir de 50 ans et en mettant en place un plan d'accompagnement pour les salariés concernés. **(MEDEF)**
- Réserver le « droit d'information préalable des salariés », véritable obstacle à une reprise apaisée, aux seuls cas d'absence de repreneurs pour éviter que l'entreprise ne disparaisse faute de candidat à la reprise. **(CPME)**
- Modifier les critères de déclenchement obligatoire de la participation en ajoutant au seuil de 50 salariés, un seuil de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires. **(CPME)**
- Ouvrir une faculté d'option entre intéressement ou participation dans les PME comprenant entre 50 et 250 salariés. **(CPME)**
- Mettre en place un nouveau mécanisme facultatif de partage de la création de valeur de l'entreprise permettant à tout actionnaire (actionnaire familial, groupe, acteur du capital investissement) qui le souhaiterait, d'intéresser tous les salariés de l'entreprise aux plus-values qu'il réaliserait lors d'une cession future. **(CPME)**
- Redéfinir les modalités du calcul de la réserve spéciale de participation (RSP) pour rétablir un lien direct et compréhensible avec les résultats de l'entreprise. **(CPME)**
- Supprimer le forfait social. Instauré en 2009 à hauteur de 2 % des sommes distribuées, il est passé au bout de 2 ans à 6 % puis à 8 % avant d'atteindre 12 % en janvier puis 20% en juillet 2012. **(CPME)**
- Ouvrir la possibilité pour l'employeur et le salarié, dans le cadre d'un dialogue social direct, d'acter d'« intérêts convergents » au travers d'un projet partagé de formation professionnelle conciliant la vision stratégique du chef d'entreprise et l'évolution du parcours professionnel du salarié. **(CPME)**
- Réduire le délai de contestation d'un licenciement pour motif personnel à 6 mois. Il est anormal qu'un salarié dispose d'un délai de 2 ans en France, contre 3 semaines en Allemagne, pour remettre en cause les conditions de son licenciement. **(CPME)**
- Supprimer le caractère irréfragable des irrégularités pour vice de forme lors d'un licenciement individuel. Le chef d'entreprise doit être en mesure d'apporter des éléments factuels attestant de ses dires sans se voir opposer des règles procédurales allant jusqu'à l'empêcher d'étayer factuellement ses propos. **(CPME)**
- Dépénaliser les infractions sans responsabilité directe et personnelle de l'employeur. Un chef d'entreprise peut aujourd'hui se retrouver devant un tribunal correctionnel pour un manquement ou une infraction commis par un de ses salariés, et ce sans qu'il soit intervenu de près ou de loin à titre personnel. **(CPME)**
- Passer d'une obligation de résultat à une obligation de moyen en matière de sécurité/santé au travail. **(CPME)**
- Allonger la durée maximale des CDD à 30 mois en permettant 3 renouvellements durant ce laps de temps et en supprimant l'obligation, aujourd'hui en vigueur, de ne pas dépasser la durée initiale. **(CPME)**
- Instituer un nouveau cas de recours au CDD pour « réinsertion professionnelle », destiné à favoriser la réinsertion professionnelle de personnes inscrites à Pôle Emploi depuis plus d'un an. **(CPME)**
- Créer un « contrat de croissance », CDI basé sur des objectifs collectifs liés à des indicateurs économiques prédéterminés et constituant, en cas de non atteinte pendant une période elle aussi prédéterminée, une cause réelle et sérieuse de licenciement. **(CPME)**
- Lancer, sur le modèle du contrat de collaboration en vigueur en Italie, un contrat de travail spécifique, statut intermédiaire entre salariat et travail indépendant, non soumis à un lien de subordination mais coordonné avec une entreprise. **(CPME)**
- Rendre la Constitution « PME compatible » pour permettre les mesures réservées aux petites entreprises et à leurs salariés. Le barème prud'homal obligatoire, différencié en fonction de la taille des entreprises, pourrait ainsi ne plus être censuré par le conseil constitutionnel. **(CPME)**
- Réduire le nombre de canaux autorisés à produire de la réglementation. La simplification administrative reste un vœu pieux car on continue à produire toujours plus de normes. **(CPME)**
- Instituer un correspondant PME directement rattaché au ministre, dans chaque ministère. **(CPME)**
- Ouvrir des « exonérations administratives » lorsqu'un projet français est concurrencé par un projet étranger non soumis aux obligations en vigueur dans notre pays. **(CPME)**
- Préciser les règles applicables en fonction du champ d'intervention des entreprises (activité, nature de la prestation fournie, personne concernée par la prestation) et non plus en fonction de leur statut public ou privé, associatif ou du secteur marchand. **(CPME)**
- Permettre le libre recours au contrat de travail intermittent, CDI ouvert aux saisonniers. L'accord de branche aujourd'hui exigé constitue une lourdeur incompréhensible. **(CPME)**
- Exclure l'utilisation du droit de préemption lorsque l'acquéreur poursuit l'activité du cédant. L'utilisation du droit de préemption qui remet en cause le droit de propriété et parfois la liberté d'entreprendre, doit rester exceptionnelle. **(CPME)**



- Intégrer dans la Constitution le principe de la liberté d'entreprendre et celui de la non rétroactivité des textes. **(CPME)**
- Rendre obligatoires et publiques les études d'impact/test PME a priori, avant l'adoption d'un texte et a posteriori 5 ans après son entrée en vigueur. **(CPME)**
- Encourager le travail à temps partiel des jeunes et des seniors, et ce afin de favoriser l'insertion progressive dans l'entreprise d'une part, et la sortie progressive de l'entreprise, d'autre part. **(CPME)**
- Ouvrir, en l'absence de syndicat dans l'entreprise, la possibilité de conclure des accords avec les instances de représentation du personnel. **(CPME)**
- Permettre, en l'absence de syndicat ou d'instance représentative du personnel (IRP), l'adoption d'accords approuvés par référendum, et soumis au contrôle de légalité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. **(CPME)**
- Abroger le premier tour syndical des élections professionnelles. Inutile et antidémocratique, synonyme de lourdeur bureaucratique, ce premier tour est un non-sens qui, de surcroît, peut entraîner des effets pervers, un candidat unique étant élu par avance, avec ou sans électeurs, contre la volonté des salariés censés être représentés par lui. **(CPME)**
- Limiter à deux le nombre de mandats syndicaux pour favoriser le retour dans l'entreprise et éviter l'émergence de véritables professionnels du syndicalisme.
- Relever les seuils sociaux de 11 à 50 salariés et de 50 à 100 salariés. Dans ce domaine, les chiffres parlent d'eux-mêmes et les statistiques de l'INSEE donnent une idée du potentiel d'emplois sous-jacent. Cette simple mesure changerait considérablement les choses en levant un véritable frein à l'emploi. **(CPME)**
- Fusionner les trois instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT) en une seule baptisée « comité des salariés et des conditions de travail ». **(CPME)**
- Rétablir un mécanisme de mutualisation des régimes de prévoyance, dans le cadre d'accords de branche, afin de les préserver tout en maintenant une équité de traitement entre les petites et les grandes entreprises. **(CAPEB)**
- Rétablir la visite médicale préalable à l'embauche pour vérifier l'aptitude au poste de travail du salarié. **(CAPEB)**
- Simplifier le système des seuils et renforcer le dialogue social. **(Comité RICHELIEU)**

Temps de travail

- Plus grande ouverture des magasins le dimanche et en soirée **(FCD)**
- Supprimer le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu par les entreprises, qui ajoute un fardeau administratif supplémentaire et qui perturbera inévitablement les relations sociales au sein des entreprises. **(CAPEB)**
- Dérogation en matière de temps de travail pour les Jeunes Entreprises Innovantes (JEI). **(Comité RICHELIEU)**

Charges sociales

- Réduction des cotisations sociales salariales de 2,6 points pour tous les salaires afin de redonner du pouvoir d'achat aux salariés financés par une hausse de 1,2 points de la CSG **(Croissance Plus)**
- Mise en place d'un barème unique de cotisations patronales qui serait progressif en fonction du niveau de salaires et intégrerait les allègements Fillon et ceux du pacte de responsabilité **(Croissance Plus)**
- Afin d'anticiper l'émergence de nouveaux métiers liés au digital, suppression des charges sociales sur le SMIC et poursuivre les baisses de charges de façon dégressives jusqu'au moins 2,5 SMIC. **(FCD)**
- Convertir le CICE en baisse de cotisations sociales et prévoir un dispositif complémentaire ciblé sur l'allègement des salaires supérieurs à 2,5% du SMIC, favorisant la compétitivité, l'emploi qualifié et la montée en gamme de l'offre industrielle française. **(GFI)**
- Faciliter l'accès aux financements en exonérant de charges sociales et fiscales les bénéficiaires réinvestis dans l'entreprises mais aussi que soit créer un fonds de financement dédié à la création, à la reprise et à la modernisation des entreprises de proximité. **(U2P)**
- Procéder à une nouvelle étape de baisse du coût du travail de 30 millions d'euros supplémentaires qui devra concerner l'ensemble des niveaux de salaires et se faire en une seule fois pour bénéficier d'un choc de compétitivité. **(MEDEF)**
- Assurer un financement des régimes de solidarités par un impôt et/ou une contribution à assiette large type TVA ou CSG. **(MEDEF)**
- Exonérer totalement de charges patronales la création du premier emploi salarié, cette mesure définitive étant liée au poste et non à la personne. **(CPME)**



- Exonérer du paiement de cotisations sociales, en sortant explicitement du champ de l'avantage en nature, les aides et incitations mises en place volontairement par l'employeur pour entretenir le capital santé des salariés. **(CPME)**
- Ouvrir le bénéfice des allègements de charges pour ceux qui créent de l'activité économique et de l'emploi. **(CAPEB)**
Revoir le traitement des charges sociales et fiscales entre pays d'origine et d'accueil dans le cadre de la directive « travailleurs détachés » **(CAPEB)**
- Évolution du statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) en Jeune Entreprise Innovante et de Croissance (JEIC): octroyer à partir de la 3e année et jusqu'à la perte du statut une défiscalisation totale de la quote-part des bénéfices affectée à ses fonds propres. **(Comité RICHELIEU)**
- Simplifier les dispositifs de limitation de déductibilité des charges financières. **(AFIC)**
- Différencier les mesures fiscales, sociales, financières, réglementaires en fonction de la nature exportatrice de l'activité. **(Comité RICHELIEU)**
- Simplifier et pérenniser les dispositifs d'allègement des charges sociales. **(FBF)**
- Les dispositifs type CICE relatifs à la baisse des charges sociales doivent dynamiser et ouvrir la voie à la conquête de nouveaux marchés pour la filière. **(FBF)**

Travail indépendant

- Suppression de la requalification en CDI en introduisant dans la loi une présomption irréfragable de travail indépendant **(Croissance plus)**
- faciliter les transitions entre statuts de salarié, d'indépendant et d'intérimaire. **(MEDEF)**
- Sécuriser les relations entre l'entreprise et le travailleur indépendant. **(MEDEF)**
- Agir sur la perte subie d'activité du travailleur indépendant. **(MEDEF)**
- Limiter l'assujettissement à charges sociales et fiscales, aux sommes effectivement prélevées par l'exploitant et exonérer les revenus non disponibles demeurant dans l'entreprise. **(CPME)**

Délai de paiement

- Le délai de soixante jours devrait être ramené à trente jours **(Croissance Plus)**

PEA

- Fusion du PEZ avec le PEA-PME **(Croissance Plus)**
- Création d'un statut de tiers de confiance pour permettre aux entrepreneurs qui veulent emprunter sans avoir de garantie de trouver les crédits nécessaires à leur développement **(Croissance plus)**

Retraites

- Suspendre la mise en œuvre du compte pénibilité **(FNSEA)**
- Garantir des retraites décentes aux agriculteurs en la calculant sur les 25 meilleures années et non plus sur la totalité de leur carrière **(FNSEA)**
- Egaliser les conditions de fin de carrière de tous, en fusionnant les régimes de retraite et en faisant en sorte que le départ à la retraite soit le début d'une deuxième vie active, au service des siens et des autres. **(Jacques ATLI)**
- Reculer l'âge de la retraite à 65 ans à l'horizon 2026. **(MEDEF)**
- Encourager le développement de la retraite par capitalisation en complément des régimes obligatoires et des mécanismes de solidarité nationale. **(MEDEF)**
- Mettre en place un système de retraite par points, commun aux trois régimes obligatoires (salariés, indépendants, fonctionnaires). **(MEDEF)**
- Abroger le compte personnel de prévention de la pénibilité, inadapté et inapplicable dans les PME. **(CPME)**
- Assurer la pérennité des régimes de retraite par répartition afin de garantir aux retraités le revenu de remplacement auquel ils peuvent prétendre. **(CAPEB)**

Solidarité

- Supprimer le compte pénibilité au profit du développement d'actions de prévention (ou, a minima, le réviser intégralement dans ses modalités de mise en œuvre) **(CAPEB)**



INTERIEUR – COLLECTIVITES

Réforme des collectivités

- Consolider les compétences et obligations des collectivités en matière de services en milieu rural et de lien entre villes-centre et campagne et conforter l'expression des territoires ruraux dans les institutions intercommunales, départementales et régionales (**FNSEA**)
- Publication rapide du décret permettant d'élargir la portée de l'article 88 de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine pour généraliser le droit à l'expérimentation et promouvoir l'innovation sur le terrain (**Syntec ingénierie**)
- Rationnaliser le millefeuille administratif pour plus d'efficacité des politiques locales (**UNIS**)
- Participer à la densification des centres-villes (**UNIS**)
- Doter les régions de compétences nouvelles en matière de pilotage d'infrastructures afin de renforcer la cohérence territoriale (**FNTP**)
- Mettre en place des instances de coordination régionale regroupant l'ensemble des parties prenantes (collectivités locales, acteurs économiques, financeurs publics et privés, usagers) (**FNTP**)
- Accélérer l'implication des régions et des territoires dans la transition énergétique (**Fedene**)
- Confier aux régions une compétence globale pour le développement des énergies renouvelables décentralisées électriques et non électriques. Elles pourront organiser cette compétence sur leurs territoires, y compris si elles le souhaitent en les confiant à des syndicats mixtes départementaux ou des intercommunalités. (**La fabrique écologique**)
- Permettre aux territoires d'organiser, sujet par sujet, de véritables négociations collectives environnementales, sans schéma uniforme. (**La fabrique écologique**)
- Réduire le nombre de collectivités territoriales et d'élus avec une restriction du cumul des mandats. (**MEDEF**)

Expérimentation

- Inciter les élus locaux à utiliser leur droit à l'expérimentation dans le secteur de l'eau (**FP2E**)
- Affecter un certain nombre d'élus (10%) à l'évaluation et au contrôle de l'action publique, ainsi qu'à la suppression des lois devenues inutiles et définir clairement les missions de chaque échelon territoriale pour éviter les doublons.
- Permettre aux Régions d'expérimenter l'extension de leurs compétences aux nouvelles mobilités et aux modes actifs. (**Etats généraux de la mobilité durable**)
- Donner aux Régions la possibilité d'expérimenter l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire régional. (**Etats généraux de la mobilité durable**)
- Permettre l'utilisation du SaaS dans les collectivités publiques. Aujourd'hui, les principes de comptabilité publique sont des freins à la diffusion du SaaS dans les collectivités locales puisqu'ils ne font pas entrer les projets SaaS dans la catégorie de projets d'investissement mais de fonctionnement. (**Tech'in France**)
- Organiser une importante campagne de communication pour sensibiliser les collectivités territoriales aux enjeux des smart cities. (**Tech'in France**)



AMENAGEMENT

Logement

- Favoriser la rénovation des systèmes de chauffage, dans un cadre fiscal et réglementaire stable, simple et pérenne **(AGF)**
- Mettre en place une « prime à la casse » pour le remplacement de chaudières anciennes par des chaudières à gaz performantes dans les logements occupés par des personnes en situation de précarité **(AGF)**
- Plus d'efficacité des organes de régulation de la profession **(UNIS)**
- Créer le statut de bailleur privé **(UNIS)**
- Valoriser l'intervention du syndic professionnel dans tous les immeubles **(UNIS)**
- Privilégier le mandat exclusif, avec un mandatement par le vendeur et par l'acquéreur **(UNIS)**
- Rééquilibrer les rapports locatifs, le changement de locataires étant le moment clé de la rénovation **(UNIS)**
- Briser le carcan de la copropriété qui ne permet pas d'atteindre les objectifs de rénovation énergétique **(UNIS)**
- Réduire le nombre de taxes, simplifier les règles et arrêter d'adopter des dispositions rétroactives **(UNIS)**
- Associer les professionnels de l'immobilier en amont des projets publics **(UNIS)**
- Encourager dans le bâtiment le transfert d'usages des énergies les plus carbonées vers l'électricité produite par des sources bas carbone, la chaleur renouvelable et les solutions énergétiques les plus performantes **(UFE)**
- Rénover le parc de logements existants en donnant une place importante aux énergies renouvelables **(SER)**
- Systématiser le recours aux énergies renouvelables dans les constructions neuves **(SER)**
- Pérenniser les dispositifs de soutien aux équipements domestiques **(SER)**
- Soutenir et accompagner l'innovation technologique **(SER)**
- Favoriser la mise en œuvre du BIM (Building Information Modeling) par tous les professionnels de la construction au travers de mesures incitatives puis d'obligations réglementaires à l'horizon 2020 pour l'ensemble des ouvrages publics **(Syntec ingénierie)**
- Permettre la mise en compatibilité du PLU avec un permis d'aménager ou un permis de construire, dans une procédure unique. **(géomètres-experts)**
- Relancer le développement des territoires en zone à risque en autorisant la réalisation de projets résilients. **(géomètres-experts)**
- Supprimer d'ici 2022 les situations de « pauvreté énergétique ». Il s'agit de donner une vraie priorité à la réalisation de travaux pour les personnes aux revenus très modestes habitant dans les logements passoires énergétiques existant le plus souvent dans le parc résidentiel privé, avec un objectif ambitieux et mobilisateur. **(La fabrique écologique)**
- Lancer au niveau national un programme de rénovation énergétique de logements et permettre la clarification, la lisibilité des professionnels, des produits, des diagnostics ou encore des prêts. **(La fabrique écologique)**
- Instaurer un permis de construire déclaratif qui faciliterait les travaux réalisés en dessous du seuil de recours obligatoire à l'architecte. Il permettrait au pétitionnaire qui a choisi de faire appel à un architecte pour élaborer son projet, d'obtenir un permis de construire dans des délais plus courts, puisque le permis déclaratif serait accordé sans instruction. Ce nouveau dispositif s'inscrirait dans les mesures de simplification à destination des particuliers car il limiterait leurs démarches administratives. **(CNOA)**
- Instituer un diagnostic global préalable à tous travaux sur le parc existant. Ce diagnostic permettrait de proposer des solutions de rénovation performantes à même de garantir à l'usager un meilleur confort, d'augmenter la valeur patrimoniale de son bien et de le prémunir contre les pathologies éventuelles liées à une rénovation mal pensée. Il serait destiné aux particuliers, serait mis en place grâce à un « forfait étude/rénovation » financé par un fonds public. Il serait le premier élément du passeport numérique de la rénovation. **(CNOA)**
- Mettre en place des plans concertés de rénovation pour des ensembles bâtis de même typologie ou de même époque qui seraient ensuite déclinés au cas par cas permettant notamment la réhabilitation des ensembles pavillonnaires, de bâtiments aux systèmes constructifs semblables. **(CNOA)**
- Faire de la rénovation écologique une action de sensibilisation et de communication collective d'envergure, emmenant tout le secteur du cadre de vie : acteurs publics, professionnels de l'immobilier, entreprises, industriels, et citoyens. **(CNOA)**

Urbanisme

- Rationnaliser le millefeuille administratif pour plus d'efficacité des politiques locales **(UNIS)**
- Participer à la densification des centres-villes **(UNIS)**
- Relancer durablement l'investissement public pour financer les projets de réhabilitation et de digitalisation des bâtiments et infrastructures existants ainsi que les nouvelles constructions **(Syntec ingénierie)**



- Créer un Conseil national de l'aménagement et du cadre de vie (CNACV) qui serait composé des professionnels tels que les urbanistes, les architectes ou encore les paysagistes qui prendraient officiellement part au débat en matière d'urbanisme, d'aménagement et de cadre de vie. **(géomètres-experts)**
- Libérer le foncier disponible en zone urbaine pour relever le défi de la densification **(géomètres-experts)**
- Publier les actes fonciers au fichier immobilier afin de les rendre opposable juridiquement. **(géomètres-experts)**
- Parcelliser la propriété des personnes publiques pour que les personnes disposent d'une vision claire de leur propriété. **(géomètres-experts)**
- Rendre contradictoire les modalités de définition de la propriété des personnes publiques afin d'éviter la multiplication des contentieux administratifs. **(géomètres-experts)**
- Réinventer l'urbanisme économique en contraignant les collectivités territoriales à développer le tissu des TPE-PME dans tout projet d'aménagement ou de réaménagement. **(U2P)**
- Systématiser le recours à l'architecte quelle que soit la surface du projet sur des territoires volontaires et notamment dans les sites patrimoniaux remarquables. Le bâti ancien, appelle, en cas de rénovation ou d'extension, une intervention fine, sensible, qui nécessite analyse et expertise. **(CNOA)**
- Conforter le fonctionnement et le financement des CAUE qui jouent un rôle de conseil pour la qualité des constructions et la préservation des paysages tant auprès des particuliers que des collectivités territoriales. Ils doivent donc être pérennisés et financés. **(CNOA)**
- Rendre obligatoire l'expertise de compétences pluridisciplinaires dont celles d'un d'architecte lors de la réalisation des documents d'urbanisme (SRADETT, SCOT, PLUI) afin de valoriser les projets urbains et territoriaux et de mieux maîtriser les « droits à construire ». **(CNOA)**
- Mettre en place une procédure spécifique de revitalisation des centres urbains non métropolitains et des bourgs ruraux. **(CNOA)**
- Fixer un cadre réglementaire des consultations immobilières lancées par les élus locaux, associant promoteurs et architectes qui garantirait la transparence, l'équité, et devra comporter les règles de déroulement de la consultation, et les critères d'attribution, ainsi qu'un cahier des charges établissant les obligations respectives des promoteurs privés et des maîtres d'œuvre, et de la collectivité publique durant la consultation. **(CNOA)**
- Attribuer lors des consultations privées d'initiative publique, le foncier au promoteur sur la base de la qualité du projet architectural et non sur le seul critère du prix d'achat de la parcelle. **(CNOA)**
- Assurer la rémunération des équipes de maîtrise d'œuvre ayant participé à la consultation. **(CNOA)**
- Systématiser, quel que soit le marché en réhabilitation ou en construction neuve, les règles assurant l'indépendance de la maîtrise d'œuvre en limitant les dispositifs dérogatoires apportés à la loi MOP et garantir l'indépendance de la maîtrise d'œuvre constitue un enjeu majeur pour une création architecturale de qualité dans un objectif d'optimisation du coût global. **(CNOA)**
- Sécuriser l'offre numérique proposée dans le domaine de l'architecture pour préserver les intérêts du public et renforcer les moyens de contrôle de la représentation professionnelle. **(CNOA)**
- Garantir l'indépendance de la création architecturale dans les agences en maintenant les règles actuelles de composition des sociétés d'architecture (détention de la majorité du capital et des droits de vote par des architectes). **(CNOA)**
- Accompagner les acteurs de la filière du bâtiment vers le numérique avec la poursuite des travaux du Plan de Transition numérique dans le bâtiment pour le développement des outils et procédures adaptées à toutes les tailles d'acteurs pour éviter les ruptures de chaînes au sein de la filière. **(CNOA)**
- Accélérer l'accès de l'administration aux outils et procédures numériques pour dématérialiser l'instruction des permis de construire et élaborer les projets urbains à l'aide d'une maquette numérique ; pour en accroître la communicabilité, construire en concertation avec les citoyens, une pédagogie de la fabrication du cadre bâti et une diffusion de la culture urbaine et architecturale. **(CNOA)**
- Développer la concertation citoyenne autour des projets d'aménagement et des projets urbains. **(CNOA)**
- Reconnaître le statut de l'architecte dans la fonction publique territoriale. **(CNOA)**
- Mettre en place une délégation interministérielle à l'architecture et à l'urbanisme chargée de donner des avis ou d'élaborer des propositions sur les questions architecturales et urbaines. **(CNOA)**

Infrastructures

- Créer un Conseil d'orientation des infrastructures **(FNTP)**
- Instaurer une loi d'orientation et de programmation des infrastructures **(FNTP)**



- Rénover l'AFITF en lui conférant une capacité de pilotage pluriannuel des investissements, une part de TICPE pérenne et une capacité d'emprunt **(FNTP)**
- Mettre en place un égal accès à la téléphonie et au très haut débit sur tout le territoire et supprimer toutes les zones blanches **(FNSEA)**
- Réduire les coûts de raccordement aux réseaux publics. Il est incompréhensible que des distorsions existent entre les territoires **(FNSEA)**
- Publication rapide du décret permettant d'élargir la portée de l'article 88 de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine pour généraliser le droit à l'expérimentation et promouvoir l'innovation sur le terrain **(Syntec ingénierie)**
- Encourager les autorités locales à dégager des marges d'investissement dans leur budget par la sanctuarisation du principe « l'eau paie l'eau » dans la politique nationale de l'eau, la prise en compte des nouvelles capacités de financement créées par l'arrivée à échéance des emprunts contractés pour les infrastructures d'eau pendant les années 80/90 et la mobilisation des régions françaises pour consommer les fonds européens et irriguer les collectivités locales **(FP2E)**
- Doter les régions de compétences nouvelles en matière de pilotage d'infrastructures afin de renforcer la cohérence territoriale **(FNTP)**
- Mettre en place des instances de coordination régionale regroupant l'ensemble des parties prenantes (collectivités locales, acteurs économiques, financeurs publics et privés, usagers) **(FNTP)**
- Relancer durablement l'investissement public pour financer les projets de réhabilitation et de digitalisation des bâtiments et infrastructures existants ainsi que les nouvelles constructions **(Syntec ingénierie)**

Mobilité

- Développer et améliorer les modes de transport pour faciliter l'accès à toute les parties du territoire **(FNSEA)**
- Promouvoir les véhicules électriques comme un des vecteurs principaux de réduction des émissions de CO2 et de particules dans le transport **(UFE)**
- Fonder les choix de mobilité et les interdictions de véhicules sur des critères objectifs et des évaluations scientifiquement éprouvées lors de leurs usages, telles que l'analyse des cycles de vie de tous les types de véhicules (thermiques, hybrides ou électriques) **(UFIP)**
- Favoriser le renouvellement du parc automobile en respectant le principe de neutralité technologique entre les motorisations en prenant en compte le coût d'abattement de la tonne de CO² évitée **(UFIP)**
- Privilégier une fiscalité environnementale incitative et évaluer l'impact social de la hausse de cette fiscalité et des mesures d'interdiction de véhicules **(UFIP)**
- Redéfinir le service public des transports avec un objectif, la « mobilité durable » intégrant les impératifs de santé publique et d'environnement ainsi que les politiques d'urbanisme au sens large (jusqu'à l'organisation des services, l'organisation du travail...). **(La fabrique écologique)**
- Proposer aux métropoles un contrat avec l'Etat pour une approche globale d'un changement de l'automobile en ville, assorti de financements correspondants. **(La fabrique écologique)**
- Favoriser des politiques d'usage plutôt que de propriété de la voiture particulière. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Généraliser les instances de dialogue avec les acteurs locaux (employeurs, usagers, non-usagers, acteurs sociaux...) pour assurer l'adhésion aux réseaux de transport. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Intégrer la dimension « mobilité » dans toutes les politiques publiques en faveur de l'habitat, de l'urbanisme, du tourisme, de l'éducation. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Engager des États généraux de la mobilité durable au niveau de l'agglomération ou de la région pour recueillir les attentes de l'ensemble des parties prenantes. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Favoriser l'alarme et le dialogue social afin de trouver des solutions constructives entre les parties prenantes sans dégrader les conditions de transport des voyageurs. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Travailler sur l'exercice du droit de grève et du droit de retrait ainsi qu'à l'instauration d'un véritable service minimum dans les transports. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Poursuivre le développement des systèmes d'information à l'échelon des bassins de vie et/ou des régions et les élargir à l'ensemble des chaînes de mobilité. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Préserver la diversité des supports d'information pour s'adapter aux besoins des voyageurs. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Simplifier les tarifs pour apporter plus de lisibilité aux gammes tarifaires. **(Etats généraux de la mobilité durable)**



- Favoriser le développement des couloirs de bus pour les transports urbains et des voies dédiées pour les autocars interurbains. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Accorder l'accès à la bande d'arrêt d'urgence aux véhicules de transport public en entrée d'agglomération. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Privilégier les postes de commande centralisés uniques pour les transports publics et le réseau routier (gestion des feux et des flux). **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Assurer la connectivité à bord des véhicules, en gare et aux arrêts. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Poursuivre le développement du cadencement et l'articulation entre les offres des différents échelons territoriaux. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Encourager le développement de structures régionales de gouvernance pour favoriser l'intermodalité. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Réfléchir à la pertinence économique des modes de transport lors des évolutions de réseaux et travailler sur les complémentarités modales. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Tendre vers une harmonisation des règles tarifaires afin de les rendre plus compréhensibles et plus accessibles, mais également plus interopérables, y compris avec les initiatives privées. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Favoriser le parcours client en proposant des solutions de paiement dématérialisées et multimodales. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Développer des indicateurs de performance de tous les modes (transports collectifs, voiture particulière, vélo, marche...) en termes de temps de parcours, d'empreinte environnementale et prenant en compte la multimodalité. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Encourager l'usage intégré des solutions de mobilité en engageant une réflexion sur la mise en œuvre à l'échelle régionale, voire nationale, de plateformes billettiques. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Favoriser l'articulation entre les initiatives privées telles que les autocars longue distance et le covoiturage avec les offres de transport public. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Favoriser l'accès des modes actifs aux pôles d'échanges multimodaux. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Développer les pôles d'échanges multimodaux, en améliorant la gestion des flux, des correspondances et la lisibilité de tous les services de mobilité. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Créer et développer de nouveaux lieux d'échanges multimodaux regroupant toutes les offres de mobilité tout en veillant à leurs synchronisations. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Diversifier l'offre de mobilité pour assurer des dessertes capillaires fines du territoire (autopartage, vélo à assistance électrique, covoiturage dynamique...). **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Améliorer la complémentarité des transports publics et du vélo, en développant des voies cyclables et des dispositifs de stationnement sécurisés. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Proposer des solutions de transport à la demande simples et souples en s'appuyant sur les possibilités offertes par les nouvelles technologies tout en assurant une maîtrise des coûts. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Développer des infrastructures dédiées pour le déploiement de carburants alternatifs aux énergies fossiles dans les territoires peu denses (bornes électriques, stations gaz...) **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Contribuer à faire émerger l'innovation en lançant des appels à projets permettant le développement de solutions de mobilité en zones peu denses. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Exploiter le potentiel des vélos à assistance électrique en zones peu denses selon les territoires. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Inciter au développement de schémas directeurs vélos pour en promouvoir la pratique. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Poursuivre la réalisation de cheminements piétons avec des aménagements urbains adéquats. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Simplifier le régime juridique des péages urbains et rédiger les décrets permettant leur mise en œuvre. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Réduire les vitesses en ville pour pacifier et mieux partager l'espace public. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Rationaliser l'usage des différents modes de transport en ville en profitant des opportunités de la réforme de décentralisation du stationnement. **(Etats généraux de la mobilité durable)**
- Reconsidérer le poids des différents contributeurs (voyageurs, contribuables, employeurs le cas échéant) dans le financement des transports publics. **(Etats généraux de la mobilité durable)**

- Indexer l'évolution des prix des titres de transport sur l'inflation et accompagner les évolutions quantitatives et qualitatives de l'offre d'une revalorisation tarifaire. (**Etats généraux de la mobilité durable**)
- Prendre en compte la capacité contributive des voyageurs dans l'élaboration des gammes tarifaires. (**Etats généraux de la mobilité durable**)
- Améliorer la productivité des réseaux : vitesses commerciales, couloirs réservés, priorités aux feux... (**Etats généraux de la mobilité durable**)
- Améliorer la productivité interne des opérateurs de transport. (**Etats généraux de la mobilité durable**)



JUSTICE

Procédure judiciaire

- Dans le cadre d'une loi d'orientation et de programmation de la justice, le gouvernement et sa majorité parlementaire pourraient définir, pour la durée du quinquennat (2017/2022), des engagements et des priorités, ainsi qu'un financement budgétaire pluriannuel. **(CNB)**
- Systématisation de la consultation rémunérée d'un avocat préalable à toute action judiciaire pour une personne bénéficiant de l'aide juridictionnelle. **(CNB)**
- Afin d'accroître les moyens de financement de l'aide juridictionnelle, un financement complémentaire de nature fiscale pourrait être mis en place. Il consisterait en la taxation des actes juridiques de toute nature, lors de leur dépôt, de leur enregistrement ou de leur publicité. Le nombre très important de ces actes juridiques permettrait de fixer un taux de taxation ou un droit fixe de faible niveau, permettant un rendement important. **(CNB)**
- Permettre à au moins deux personnes victimes d'un préjudice relevant de la procédure de l'action de groupe, d'agir directement en justice sans l'intervention des associations, ou à la place des associations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. **(CNB)**
- Simplifier et unifier les modes de saisine, 75% des avocats interrogés y sont favorables, ainsi que les délais de recours en première instance et en appel. L
- Le CNB propose d'unifier les délais impartis pour conclure, d'assouplir les sanctions encourues en cas de défaut d'exécution des formalités procédurales. Le principe directeur de ces propositions est de réintroduire une plus grande initiative des parties dans le déroulement de la procédure. **(CNB)**
- Généraliser la communication électronique en première instance, 71% des avocats interrogés y sont favorables. Les avocats doivent pouvoir saisir directement les juridictions pour l'ensemble des procédures. **(CNB)**
- Permettre l'information obligatoire de la possibilité de recourir aux différents dispositifs de justice négociée. Les parties doivent pouvoir rechercher un accord négocié dans un cadre sécurisé à tout moment de la discussion, y compris après introduction de l'instance. La convention de procédure participative doit également être développée devant les juridictions administratives. **(CNB)**

Mesures économiques et financières

- Afin de compenser l'impossibilité pour les personnes physiques de récupérer la TVA acquittée sur les honoraires d'avocats, il est proposé la création d'un crédit d'impôt égal au montant de la TVA acquittée. Cette somme soustraite du montant de l'impôt dû, présente l'avantage de pouvoir être remboursée en totalité ou partiellement si le montant de ce crédit d'impôt dépasse celui de l'impôt dû ou si la personne bénéficiaire du crédit d'impôt n'est pas imposable.

Mesures en faveur de l'avocat

- Permettre, pour la conservation des actes sous seing privé le contreseing par avocat sous format numérique. Cette copie numérique doit avoir la même force probante que l'acte original. La formalité de l'enregistrement électronique de l'acte sous seing privé contresigné par avocat lui confère date certaine. Le CNB demande que cette date certaine soit également conférée à l'acte natif. Afin de renforcer l'efficacité de ce nouveau type d'acte et d'en développer l'utilisation dans de nombreux domaines, la profession d'avocat demande que soit conféré à cet acte la force exécutoire, 86% des avocats interrogés y sont favorables. **(CNB)**
- Garantir l'application systématique des dispositions de l'article 56-1 du code de procédure pénale pour toutes les visites domiciliaires et les saisies visant les locaux professionnels ou le domicile de l'avocat, que celles-ci aient été ordonnées par l'administration fiscale, les organismes relevant de la sécurité sociale, le Défenseur des droits ou les différentes autorités administratives visées au code de commerce et au code monétaire et financier. **(CNB)**
- Garantir l'application systématique des dispositions de l'article 60-1 du code de procédure pénale pour tous les cas de l'exercice du droit de communication visant un avocat quelle que soit la nature du détenteur de ce droit. **(CNB)**



AGRICULTURE

- Refonder un projet agricole et agroalimentaire en assumant pleinement ses responsabilités internes et géostratégiques **(FNSEA)**
- Mettre en œuvre une politique rationnelle de la ressource en eau qui passe par le déploiement de l'irrigation et l'augmentation de la capacité de stockage **(FNSEA)**
- Arrêter la complexification des normes sans concertation **(FNSEA)**
- Perfectionner le système assurantiel existant pour mieux répondre aux attentes **(Vignerons indépendants)**
- Etablir un programme cohérent et coordonné, non seulement comme aujourd'hui de limitation du mouvement d'artificialisation des sols, mais de reconquête agricole et naturelle de sols artificialisés, sur la base d'un nouveau dispositif législatif et fiscal adapté. **(La fabrique écologique)**

Ecologie

- Privilégier le projet et le contrat à la norme et proposer des contrats de prestation de services environnementaux aux agriculteurs **(FNSEA Soutenir le développement de la HVE et de l'Agriculture Biologique (Vignerons indépendants))**
- Mettre en place un dialogue constructif et éclairé entre la filière et les pouvoirs publics, dans l'objectif de renforcer les politiques d'éducation et de prévention contre les comportements à risque **(Vignerons indépendants)**
- Se saisir de l'enjeu de la disponibilité en eau, question indispensable à l'avenir de nos vignobles **(Vignerons indépendants)**
- Rendre obligatoire dans les cantines scolaires un suivi systématique, public et transparent de l'utilisation des produits bio, de qualité et de proximité. **(La fabrique écologique)**

Exercice professionnel

- Poser les conditions à l'exercice de la profession d'agriculteur afin d'apporter des réponses aux évolutions et difficultés rencontrées quotidiennement **(FNSEA)**
- Construire un statut de l'agriculteur professionnel basé sur la reconnaissance d'agriculteurs, personnes physiques et indépendantes, autonomes et responsables de leurs exploitations, qui sera le pivot d'une nouvelle politique agricole et offrira un cadre protecteur aux agriculteurs **(FNSEA)**
- Poser le principe que seul un agriculteur professionnel peut avoir l'autorisation d'exploiter pour reconnaître la spécificité du métier **(FNSEA)**
- Garantir que seuls les agriculteurs professionnels peuvent être attributaires des aides de la PAC et ainsi mettre fin aux abus **(FNSEA)**
- Reconnaître des droits et obligations spécifiques aux agriculteurs professionnels pour pérenniser le modèle français **(FNSEA)**

Négociation commerciale et prix

- Inverser la logique de construction du prix et prendre en compte les coûts de production en agriculture dans les contrats amont et aval, produits à marques et marques de distributeurs **(FNSEA)**
- Défendre la notion d'exception agricole pour que le droit de la concurrence sécurise l'organisation économique des producteurs et les règles de négociation collectives des contrats, les interprofessions dans leur capacité à élaborer des indicateurs pour déterminer les prix et la mise en place de fonds de soutiens sectoriels pour responsabiliser les acteurs face à la volatilité des prix **(FNSEA)**
- Mieux intégrer la distribution dans les interprofessions, développer des filières avec des contrats pluriannuels et mettre en place une politique agricole fondée sur une autre approche, de la fourchette à la fourche et non plus l'inverse (FCD)
- Favoriser les modèles contractuels entre les différents acteurs et les améliorer, les généraliser, pour apaiser les échanges et assurer une visibilité et une stabilité aux agriculteurs. **(FNSEA)**
- Mettre fin à une entreprise de démolition déflationniste afin de valoriser la qualité des produits pour sauver la filière et créer de nouvelles marges d'intervention pour que les plus innovants puissent réussir. **(FNSEA)**



Pac et europe

- Conforter le budget de la PAC (**FNSEA**)
- Défendre le secteur agricole dans les négociations commerciales pour maintenir notre autosuffisance et garantir notre sécurité alimentaire (**FNSEA**)
- Mettre fin aux distorsions de concurrence au sein même du territoire européen pour permettre une réelle politique agricole commune (**FNSEA**)
- Arrêter immédiatement toute "sur-transposition" des normes européennes et réviser toutes les obligations "sur-transposées" qui pèsent sur nos agriculteurs (**FNSEA**)
- Réformer le cadre réglementaire des relations commerciales (LME) pour favoriser une répartition plus équitable de la valeur (**FNSEA**)
- Renforcer la PAC dans le cadre de l'Union européenne pour la rendre plus efficace et plus à l'écoute. (**FNSEA**)
- Étudier, dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) à venir, la mise en œuvre de l' "assurance revenus" (**Vignerons indépendants**)
- Maintenir un programme d'aide spécifique au secteur viticole dans le cadre de la réforme de la PAC, accompagné par un budget adapté aux besoins (**Vignerons indépendants**)

Investissements

- Apporter une aide aux investissements en matériel performant pour les travaux à la vigne (**Vignerons indépendants**)
- Lancer un Grand Plan National d'Investissement Agricole 2017-2022 destiné au financement des investissements des exploitations agricoles pour un montant minimum de 6 milliards d'euros sur la période (**FNSEA**)
- Inventer les solutions pour permettre aux exploitants de faire face aux aléas, en mobilisant des nouveaux instruments fiscaux pour leur permettre d'étaler leurs charges ou en favorisant le recours à des mécanismes assurantiels. (**FNSEA**)
- Autoriser les entreprises à constituer des provisions pour investissement défiscalisées sur 5 ans, en vue de l'acquisition de matériels ou de machines. (**CAPEB**)
- Favoriser l'accès à l'investissement des contrats d'assurance-vie. (**AFIC**)



CORPUS

- **AFEP** (Association française des entreprises privées) « 33 entreprises pour 100 engagements en faveur de l'économie circulaire »
- **AFIC** (Association française des fonds formule) « 16 propositions pour fléchir l'épargne vers le non-coté »
- **AFIC** (Association française des investisseurs en capital) « 10 propositions pour renforcer les PME et ETI en France »
- **AFIC** (Association française des investisseurs pour la croissance) « 16 propositions pour faire du capital-investissement français le n°1 et accélérer la croissance des start-up, PME et ETI »
- **AFG** (Association française du gaz) « Les 10 propositions de l'industrie gazière pour 2017 »
- **CAPEB** (confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) « 100 jours pour relancer l'artisanat du bâtiment et l'économie française »
- **Cercle de l'industrie** « Propositions du cercle de l'industrie pour 2017-2022. Réussir la révolution industrielle »
- **CFF** (Centre des Fonds et Fondations) « 1 propositions du CFF »
- **CNB** (Conseil National des Barreaux)
- **CNOA** (Conseil National de l'Ordre des Architectes) « Election présidentielle : 21 propositions de l'Ordre des Architectes »
- **Collectif Entreprendre 2017** « Franchir le pas de l'entrepreneuriat »
- **Comité RICHELIEU** « 5 ans d'action pour l'innovation et la croissance »
- **CPME** (confédération des petites et moyennes entreprises) « 89 propositions pour les TPE-PME »
- **Croissance plus** « 2017 : l'urgence de la réforme »
- **Etats généraux de la mobilité durable** « 70 propositions pour la mobilité de tous les français »
- **fabriche écologique** « 14 idées et mesures concrètes suggérées aux candidats pour le prochain quinquennat »
- **Fedene** « De la Transition Energétique à la Croissance Verte »
- **FCD** (Fédération de la grande distribution) « Commerce et distribution pour une politique d'avenir claire et ambitieuse »
- **FFP** (Fédération de la formation professionnelle) « Libérer la formation. Manifeste pour une formation réellement continue et inclusive »
- **FHF** (fédération hospitalière de France) « Plateforme de proposition de la fédération hospitalière de France pour 2017-2022 »
- **FNTF** (Fédération nationale des travaux publics) « 12 propositions pour une politique d'infrastructures et d'attractivité des territoires »
- **FNSEA** « 13 mesures pour les 200 premiers jours. Un nouveau souffle pour l'agriculture française »
- **fondation concorde** « Quelle vision pour le pays ? proposition Fondation Concorde // proposition infrastructure France »
- **FP2E** (Les Entreprises de l'Eau) « 5 ans pour relever les défis de l'eau »
- **France Angels** « Les business angels prennent part à la campagne présidentielle de 2017 »
- **Géomètres-experts** « les propositions des géomètres en matière d'aménagement du territoire »
- **GFI** (Groupe des fédérations industrielles) « une industrie compétitive pour la croissance et l'emploi »
- **G5** « 2017-2022, Faire de la France un grand pays des industries de santé. Réformer, investir et innover au service des patients »
- **Jacques ATTALI** « Les douze réformes du futur président »
- **Le Figaro** : tribune consacrée au salon de l'agriculture par la FNSEA
- **MEDEF** « Le monde change, changeons la France »
- **Syndicat des énergies renouvelables** « Le livre blanc des énergies renouvelables. Des choix qui font notre avenir »
- **Syntec ingénierie** « Les 10 propositions des entreprises d'ingénierie pour les élections 2017 ; Donnons vie aux idées nouvelles dans les villes, les territoires et l'innovation »
- **Syntec numérique** « Transformer l'industrie par le numérique »
- **Tech'in France** « 35 propositions pour 2017 »
- **Vignerons indépendants** « 18 propositions pour l'avenir »
- **UFE** (Union française de l'électricité) « Avec l'électricité, une nouvelle ambition pour la France. Les recommandations du secteur électrique »
- **UFIP** (Union française des industries pétrolières) « pétrole et gaz naturel en France : l'avenir est aussi sous nos pieds »

- **UNIS** (Union des Syndicats de l'Immobilier) « *Le logement au filtre du réel. Redonner de la fluidité, instaurer la stabilité* »
- **U2P** (Union des entreprises de proximité) « *13 propositions, à la fois réalistes et novatrices, pour nourrir les programmes politiques des candidats à l'élection présidentielle.* »
-